

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

### ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 NF ; ÉTRANGER : 40 NF  
(Compte chèque postal : 9063.13 Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE  
aux renouvellements et réclamations.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION  
26, RUE DESAIX, PARIS 15<sup>e</sup>

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE  
AJOUTER 0,20 NF

## CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

1<sup>re</sup> Législature

REUNION DE PLEIN DROIT DU PARLEMENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE 16 DE LA CONSTITUTION  
ET 2<sup>e</sup> SESSION ORDINAIRE DE 1960-1961

### COMPTE RENDU INTÉGRAL — 18<sup>e</sup> SEANCE

1<sup>re</sup> Séance du Jeudi 15 Juin 1961.

#### SOMMAIRE

1. — Remplacement de membres de commission (p. 1087).
2. — Oppositions à la demande de constitution d'une commission spéciale (p. 1088).
3. — Accord douanier tarifaire. — Droits de douane d'importation. — Suite de la discussion de deux projets de loi (p. 1088).  
Discussion générale (suite) : MM. Charpentier, Boulin, Vals, de Poulplquet, de Montesquiou, Mlle Dienesch.  
Suspension et reprise de la séance.  
MM. Dumas, Kir, Weber, Van der Meersch, Dutheil, Drouot-L'Hermine, Durroux, Dreyfous-Ducas, Laurin, de La Malène, Catayée.  
Renvoi de la suite du débat.
4. — Ordre du jour (p. 1109).

**PRESIDENCE DE M. JEAN MONTALAT,**  
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

\* (21.)

— 1 —

#### REMPLACEMENT DE MEMBRES DE COMMISSIONS

M. le président. Le groupe de l'Union pour la nouvelle République a désigné :

1<sup>o</sup> M. Bellec pour remplacer M. Falala dans la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ;

2<sup>o</sup> M. Kaspereit pour remplacer M. Ali Mallem dans la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ;

3<sup>o</sup> M. Le Douarec pour remplacer M. Boulin dans la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ;

4<sup>o</sup> M. Boulin pour remplacer M. Bourriquet dans la commission de la production et des échanges.

Ces candidatures ont été affichées le 14 juin 1961, publiées au *Journal officiel* du 15 juin et insérées à la suite du compte rendu de la séance du 14 juin.

Elles seront considérées comme ratifiées et la nomination prendra effet à l'expiration du délai d'une heure suivant le présent avis, sauf opposition signée par trente députés au moins et formulée avant l'expiration de ce délai.

— 2 —

### OPPOSITIONS A LA DEMANDE DE CONSTITUTION D'UNE COMMISSION SPECIALE

M. le président. J'informe l'Assemblée que trente et un députés (1) ont demandé la constitution d'une commission spéciale pour l'examen du projet de loi de finances rectificative pour 1961, distribué le 13 juin 1961 (n° 1219).

Cette demande a été affichée le 14 juin 1961 à vingt heures. Elle aurait été considérée comme adoptée, en vertu de l'alinéa 3 de l'article 31 du règlement, si la présidence n'avait été saisie d'aucune opposition avant la prochaine séance que tiendra l'Assemblée.

Mais j'ai reçu des oppositions déposées par le Gouvernement et par M. Dorey, vice-président, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.

En conséquence, l'Assemblée sera appelée à statuer au début de la séance de ce soir.

M. Pierre Forest. Un scrutin public doit-il avoir lieu pour la désignation de cette commission ?

M. le président. Jusqu'à présent, la présidence n'a reçu aucune demande de scrutin public.

— 3 —

### ACCORD DOUANIER TARIFAIRE DROITS DE DOUANE D'IMPORTATION

Suite de la discussion commune de deux projets de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion commune :

1° Du projet de loi n° 1106 autorisant l'approbation d'un accord douanier tarifaire conclu en application du traité instituant la Communauté économique européenne (n° 1223, 1220) ;

2° Du projet de loi n° 1107 portant ratification du décret n° 60-1443 du 27 décembre 1960 modifiant les tarifs des droits de douane d'importation, du décret n° 61-135 du 4 février 1961 relatif aux tarifs des droits de douane d'importation et du décret n° 61-273 du 30 mars 1961 modifiant les tarifs des droits de douane d'importation (n° 1217, 1221).

Hier après-midi, l'Assemblée a continué la discussion générale.

Dans la suite de cette discussion, la parole est à M. Charpentier. (Applaudissements sur plusieurs bancs.)

M. René Charpentier. Mes chers collègues, le Gouvernement nous demande de ratifier les modifications douanières décidées par les décrets de décembre 1960.

Cette demande implique une discussion concernant le Marché commun et, pratiquement, la proposition relative à une nouvelle accélération de sa mise en œuvre. Je souhaite cette accélération comme je souhaite le passage à la deuxième étape, à condition, toutefois, qu'un effort plus grand d'harmonisation des coûts de production soit entrepris — le salaire féminin doit devenir égal au salaire masculin — et à condition, aussi, que les mesures pratiques permettant d'appliquer une politique agricole commune entrent en vigueur et donnent aux producteurs agricoles une sécurité suffisante et des prix normaux.

Avant d'en examiner l'essentiel, je voudrais présenter quelques observations au sujet de notre agriculture.

Le problème agricole français est-il, mes chers collègues, un problème de production ? Si un effort reste à faire dans certaines régions, si l'équipement doit être poursuivi avec un souci accru de l'adapter aux besoins, si la normalisation de certaines productions reste à poursuivre et certains marchés à organiser d'une façon plus sérieuse, dans l'ensemble, et malgré certaines déclarations officielles souvent assez légères concernant le retard des agriculteurs français, au cours des dix ou

(1) La demande portait les noms de : MM. Le Theule, Fourmond, Dufour, Bourdelles, Cassez, Philippe, Chareyre, Charvet, de Lacoste-Lareymondie, Chauvet, Sagette, Lambert, Rousselot, Lainé, Godonèche, Godefroy, Hanin, Delrez, Collette, Roblehon, Lalle, Gauthier, Bréchar, Orvoen, Laurent, Charpentier, Mme Ayme de la Chevrelière, MM. Méhaignerie, Coudray, Renouard, Blin.

quinze dernières années, notre agriculture a accompli, sur le plan technique, une véritable révolution. Cela aurait dû lui assurer davantage de prospérité et de considération.

Dans le domaine économique une évolution s'est produite en matière d'organisation des marchés, mais la politique agricole resté encore l'objet d'un certain paternalisme plutôt que d'une étude économique sérieuse.

Pourtant, l'espoir de connaître l'expansion dans la sécurité avait été un sérieux stimulant. Mais les années passant, les cours mondiaux, après avoir été longtemps supérieurs aux cours français, se sont dépréciés du fait de l'accroissement de l'offre par rapport à la demande. Presque tous les pays ont organisé leur marché et vendent leurs excédents en supportant les pertes nécessaires. La pression sur les prix intérieurs se fait de plus en plus sévère.

Les agriculteurs, pris entre leurs dépenses sans cesse croissantes et leurs prix de vente en retard par rapport aux prix de leurs moyens de production, ont obtenu, arraché l'indexation, c'est-à-dire la même possibilité qu'ont les entrepreneurs de répercuter dans leurs prix de vente les facteurs de hausse et, grâce à cela, de maintenir leur pouvoir d'achat.

L'indexation supprimée, une brèche était largement ouverte dans le système économique agricole. Les paysans, ainsi que les salariés et les retraités, faisaient les frais de l'expérience financière de 1958.

La loi d'orientation a alors été discutée. Certains prix ont été augmentés. Mais si, sur les grands principes de la parité, de la nécessité de rattraper le retard des agriculteurs sur les autres classes sociales, le Gouvernement a donné des assurances, accepté des dispositions législatives, l'application de ces dispositions est toujours attendue et c'est là l'origine du malaise qui pèse actuellement dans toutes les régions.

Je pourrais me livrer au jeu facile et cruel qui consisterait à examiner, production par production, les plaintes justifiées des agriculteurs, à montrer que nous sommes loin de l'esprit et de la lettre de la loi d'orientation. Je me bornerai à énumérer quelques griefs : amputation du revenu des producteurs de lait du fait d'un prélèvement prévu pour financer en partie l'aide à l'exportation des excédents, organisation insuffisante du marché du vin, fiscalité exagérée, situation céréalière difficile, financement de la dernière récolte de betteraves non réglé, partage de la taxe de résorption non encore effectué — il serait, d'ailleurs, prévu au détriment des planteurs — maintien du système injuste et périmé du paiement à la densité, situation critique des producteurs de volailles, crédits affectés aux producteurs de lin nettement inférieurs à ceux qui furent votés par le Parlement et les livrant à la concurrence anormale des produits importés subventionnés beaucoup plus fortement par les pays exportateurs, révolte spectaculaire des producteurs bretons dont les produits, trop bon marché au départ et peu soutenus, sont quand même payés un bon prix par le consommateur dont, disons-le à ce propos, la mévente des pommes de terre n'a fait que cristalliser la profonde inquiétude.

Certes, la tâche est difficile ; une étude attentive et objective de la situation s'impose. Il faut renoncer à parler de l'augmentation des recettes assez volontiers grossies, sans parler de l'augmentation des dépenses.

La modernisation de l'agriculture exige, en effet, des investissements massifs en équipements collectifs et privés, en achats de matériel agricole. Le travail a été facilité, sa durée exagérée a été réduite plutôt que d'importantes économies aient été réalisées, d'autant que la rémunération réelle du travail était faible.

L'augmentation de la production ne constitue pas, comme cela est trop facilement admis, un bénéfice presque net dû à la clémence de la nature, mais elle est la contrepartie d'investissements accrus. L'industrie y gagne des débouchés considérables dont elle ferait bien de se préoccuper davantage ; l'agriculture y gagne en productivité, mais acquiert une fragilité plus grande, car elle est entrée dans le cycle d'une économie d'échanges.

Pour faire avec le passé des comparaisons valables, il faudrait évaluer les dépenses et les recettes en francs constants et ne pas donner l'illusion d'une sérieuse augmentation du pouvoir d'achat agricole depuis 1958. Le producteur agricole ne doit pas non plus faire les frais de décisions politiques. C'est peut-être le devoir de la France d'acheter du vin au Maroc et à la Tunisie, d'accorder un tonnage de sucre supplémentaire à Madagascar, d'importer des céréales d'Afrique du Nord, mais cela ne doit pas se traduire par un contingentement accru pour la métropole.

Certes, l'Etat doit consentir un effort de plus en plus important, mais s'il se traduit par des rentrées appréciables de

devises, il se traduit aussi, comme pour certains produits industriels, par des pertes financières et celles-ci sont importantes, bien qu'elles soient souvent grossières.

La plupart des autres pays font de même. Il est instructif d'étudier leur politique. On s'aperçoit alors que des pays comme les Etats-Unis, les Pays-Bas ou la Grande-Bretagne qui prodiguent aux autres le conseil de pratiquer une politique libérale ne pratiquent celle-ci qu'à l'usage externe.

Le problème agricole français est-il un problème de coût de production ?

L'agriculture est directement intéressée à l'existence en France d'usines d'engrais, de tracteurs et de matériel agricole de valeur internationale. L'Etat a le devoir, surtout dans le domaine du matériel agricole, de se soucier de ce problème.

Mais l'agriculture française désire aussi ne pas se trouver en état d'infériorité par rapport à celle de certains autres pays. Le matériel agricole n'est-il pas totalement détaxé en Allemagne et en Grande-Bretagne par exemple ?

Elle ne comprend pas non plus pourquoi elle est frappée, en matière d'investissement, d'un traitement discriminatoire.

Les industriels peuvent à bon droit déduire la taxe sur la valeur ajoutée même accrue de leurs dépenses d'investissement et cela sans limitation. Les agriculteurs, eux, ont vu leur subvention, créées par le même texte que celui prévoyant la détaxe, réduite de 10 p. 100, plafonnée et payée à partir d'une certaine dépense. Alors que l'administration des finances ne semble avoir qu'une envie, celle de supprimer totalement l'aide consentie aux agriculteurs pour les investissements en matériel, il faudrait, pour être juste, porter de nouveau la subvention à 15 p. 100 sans plafond, ou détaxer complètement le matériel agricole, ou encore recourir en partie à la subvention et en partie à la détaxe. Resterait une autre méthode qui semble paradoxalement avoir la faveur de notre ministre de l'Agriculture — il est vrai qu'il est breton (*Sourires*) — et qui consisterait à revenir davantage à l'emploi des chevaux.

Le problème agricole français est-il un problème de transformation et de commercialisation ?

Notre ministre de l'Agriculture a trouvé une parade à ses difficultés. L'agriculture, dit-il volontiers, ne transforme pas assez et ne vend pas assez aux consommateurs.

C'est un moyen de défense simpliste et assez commode, mais qui n'est pas complètement faux.

L'agriculture doit participer, comme elle fait, et davantage encore, à la transformation et à la commercialisation. Elle doit suivre ses produits.

Toutefois, la tendance générale est à la spécialisation et je ne crois pas à une immense intégration où l'agriculture en viendrait à commercialiser tous ses produits après les avoir transformés.

Par contre, dans le cadre d'études économiques, régionales et nationales, les industries de transformation, coopératives ou non, devraient, face au Marché commun, se réunir, rechercher des spécialisations, des ententes. Des fusions plus nombreuses devraient pouvoir se réaliser et l'Etat aider plus largement toutes les industries de transformation sous forme de crédits d'investissement à taux d'intérêt réduit.

L'effort déjà entrepris a été jusqu'ici trop individuel et limité.

Un effort parallèle sur le plan de la distribution doit se poursuivre et s'accélérer.

Toutes les formules permettant de raccourcir les circuits, de simplifier la distribution, sont à étudier.

Enfin, les transports jouent un rôle considérable. Il ne faudrait pas charger le prix du transport des produits agricoles mais, comme dans d'autres pays, l'alléger.

Le problème agricole français est en réalité, mes chers collègues, surtout devenu un problème de débouchés et c'est la solution de ce problème qui inquiète vraiment tous les agriculteurs.

Des possibilités peuvent toujours naître de la recherche scientifique qui doit se développer, s'orienter vers de nouvelles utilisations des produits agricoles.

La profession doit davantage normaliser certaines de ses productions, veiller au bon conditionnement des produits de qualité, s'intéresser à la commercialisation, faire de la publicité ; l'exemple de celle qui est faite en faveur de la margarine est probant.

Nous devons aussi acquérir la mentalité d'exportateurs.

Cela ne consiste pas à brader les excédents qui nous gênent, mais à trouver des marchés réguliers pour des produits de qua-

lité actuellement trop inconnus à l'étranger et introuvables dans les magasins.

La Hollande et le Danemark nous ont donné un magnifique exemple. Ils ont multiplié les contacts avec les acheteurs étrangers, leur ont fourni des produits de prix et de qualité réguliers, bien conditionnés. Ils ont développé la propagande et créé des courants commerciaux importants.

Nous ferions bien en France de ne pas laisser certains rechercher en matière d'exportation à réaliser des affaires irrégulières dans le temps mais fructueuses et, au contraire, imiter davantage le réalisme et le dynamisme de pays comme la Hollande et le Danemark.

Certes, ils étaient à peu près les seuls pays européens de l'Ouest pour lesquels l'exportation des produits agricoles était essentielle.

Devant les difficultés du commerce international en matière agricole, leur profession s'est disciplinée, a organisé ses marchés et, grâce à des concours à l'origine discrets des gouvernements, a maintenu ses courants d'exportation.

Mais les qualités commerciales suffisent de moins en moins. Les gouvernements sont obligés d'accorder une aide accrue étant donné la sensibilité et l'étroitesse des marchés.

Les agriculteurs danois, dont les prix à la production sont pourtant très réduits, en ont fait dernièrement la dure expérience au point d'être amenés à faire la grève totale pour obtenir une aide substantielle de leur gouvernement.

Les bas prix à la production et les indispensables qualités commerciales ne sont plus suffisants.

Le problème doit être repensé complètement sur des bases très élargies.

Les deux solutions essentielles me paraissent être l'établissement d'un régime préférentiel par grandes régions et l'aide aux pays les plus défavorisés.

La préférence régionale qui joue naturellement à l'intérieur des pays devrait jouer entre eux dans le cadre d'un grande région quand leur dimension est relativement petite.

C'est un des buts essentiels du Marché commun qui reste un espoir pour l'agriculture française.

Nos difficultés actuelles ne sont pas le fait de l'existence du Marché commun, mais de sa non-mise en application.

Certes, il ne résoudra pas toutes les difficultés et il peut même, si l'on n'y prend pas garde, en présenter : pour les fruits et les légumes, notamment, notre organisation des marchés est en retard sur celle de l'Italie et de la Hollande. Nos prix de transport et nos salaires sont plus élevés.

La production des fruits et des légumes, d'importance si variable, doit faire l'objet d'une libération très progressive, et la possibilité de recourir, si c'est nécessaire, aux prix minima doit être maintenue.

Pour le vin également, les autres pays — essentiellement l'Italie, et le Parlement italien en discute actuellement — doivent être amenés à respecter une législation viticole, une répression des fraudes, une délimitation des appellations comparables à la nôtre.

Il n'en reste pas moins que, pour la plupart de nos produits, nos prix restent parmi les plus bas et que nos pays sont, à eux six, les plus gros importateurs du monde en produits agricoles.

**M. Félix Kir.** C'est très vrai !

**M. René Charpentier.** La production agricole des Six augmentera, mais leurs besoins seront également accrus, moins vite pour certains produits, plus vite pour d'autres, suivant l'évolution de la consommation, l'accroissement démographique et la progression des niveaux de vie.

D'une façon générale, le traité et le rapport Mansholt vont dans le sens d'une intégration progressive des agricultures de nos six pays puisque, pour les produits essentiels, il est notamment prévu des organisations communes des marchés, le concours actif de bureaux européens, l'établissement de mêmes prix pour les six pays, la création d'un fonds commun alimenté en partie grâce aux bénéfices des importations agricoles. Toutes ces dispositions doivent forcément et naturellement contribuer à créer entre les Six une juste préférence.

Cette préférence ne doit pas, bien entendu, empêcher nos pays d'exporter.

Le traité donne d'ailleurs toutes possibilités d'aider les exportateurs de produits agricoles ou de produits alimentaires, notamment de leur fournir des produits à un cours compétitif

s'il s'ensuit des exportations correspondantes. Il nous faut en matière d'exportation une politique commune aux Six.

Le système des prélèvements contribuera aussi à établir une préférence.

Le prélèvement est l'équivalent d'un droit de douane et pourrait être considéré le plus souvent comme une taxe anti-dumping.

Son intérêt essentiel est d'être fixé pour les échanges extra et intracommunautaires non pas par les gouvernements nationaux mais par le conseil des ministres, sur proposition de la commission exécutive européenne.

C'est un instrument au service d'une politique communautaire, un élément constructif et non pas un élément de défense.

Les prélèvements concernant les pays tiers devront être fixés en comparaison des prélèvements concernant les échanges entre les six pays dans un rapport tel que ces derniers s'en trouveront favorisés.

La libre circulation des produits agricoles, rendue possible par l'application du système des prélèvements, constitue-t-elle un moyen suffisant d'établir au départ de la période intérimaire de véritables courants entre les six pays du Marché commun? Ce n'est pas certain.

Actuellement, en tout cas, malgré le désarmement contingentaire et douanier déjà existant, force nous est de constater que ce n'est pas ou peu le cas. Il est donc nécessaire de prévoir des mesures complémentaires.

La plus importante devrait être, chaque fois que c'est nécessaire, l'établissement de quotas progressifs.

Le système des prélèvements pré suppose en effet un commerce libre. L'acheteur doit pouvoir passer un marché avec le vendeur d'un pays voisin.

Or les marchés agricoles de nos différents pays sont en pratique, pour la plupart, directement ou indirectement dépendants de l'Etat.

La commission exécutive doit donc pouvoir, après avoir examiné les ressources des pays membres exportateurs et les besoins des pays membres importateurs, fixer des quotas progressifs que les pays importateurs devraient acquérir avant de procéder à des importations des pays tiers.

Parmi les autres mesures complémentaires qui seraient nécessaires à la réalisation d'une politique commune, je citerai :

L'interdiction à tout pays membre de recourir à des clauses de sauvegarde envers les autres pays membres si sa situation intérieure a été rendue critique du fait d'importations excessives des pays tiers ;

L'obligation pour le pays membre, avant de signer un accord commercial avec un pays tiers, d'avoir l'avis et mieux l'accord de la commission exécutive pour que cet accord ne puisse pas être contraire à la politique commune arrêtée et permette sa mise en œuvre progressive ;

La mise en place rapide de bureaux européens en vue d'étudier le marché de chacun des principaux produits et de rechercher les mesures techniques et économiques de rapprochement entre les six pays ;

Enfin, la commission exécutive devrait se voir confier un rôle de conciliation et même d'arbitrage pour régler les différends d'ordre économique existant entre les Six pour l'application d'une politique agricole commune.

Indépendamment de toutes ces conditions, un problème reste à régler, celui du niveau des prix.

Suivant la façon dont la commission appliquera les mesures de sauvegarde, elle permettra ou non d'assurer une régularité satisfaisante des cours et la possibilité d'une expansion, qui est nécessaire.

De même, le taux des prélèvements qu'elle fixera devra correspondre à un niveau de prix déterminé.

Quel sera-t-il ?

A mon sens, l'Assemblée européenne a eu raison de vouloir se rapprocher d'un niveau plutôt élevé et de ne pas appliquer la moyenne des prix actuels.

C'est d'abord un problème politique. Il ne paraît pas facile à l'Allemagne, au Luxembourg, à l'Italie, pour certains de leurs produits, de diminuer sérieusement les prix.

C'est aussi le meilleur moyen pour raccourcir la période intérimaire.

Une fois le même cours pratiqué dans les six pays, celui-ci peut évoluer normalement compte tenu des progrès techniques

et en fonction des résultats d'une politique structurelle sans toutefois que l'on perde de vue la nécessité d'assurer à l'exploitant productif un niveau de vie convenable et sans que l'on oublie ses conditions de production particulières : investissements par travailleur supérieurs à ceux de l'industrie, usure rapide d'un matériel travaillant quelques jours par an, rotation très lente des capitaux.

Le niveau relativement élevé des prix devrait n'être consenti qu'à deux conditions : En premier lieu, faire exception pour les céréales dont le prix devrait être plutôt inférieur au prix moyen.

Si, sur le plan social, le prix du pain joue un rôle faible, il en est tout autrement des produits animaux, de la viande notamment.

Or les prix des céréales secondaires jouent un rôle important s'agissant des productions animales. Celles-ci doivent pourtant rester assez rémunératrices pour que les producteurs s'orientent vers elles, car on en a rapidement de plus en plus besoin, et pour qu'elles offrent assez de sécurité grâce à des prix d'intervention.

Deuxième condition, établir une politique de double prix.

En dehors des prix de base appliqués à la production correspondant aux besoins humains des six pays, le prix des excédents, s'il y en a, devrait permettre leur écoulement sans perte pour l'autorité responsable de la politique commune.

A défaut d'une telle solution, si une expansion trop forte se produisait, une pesée anormale risquerait de se faire sentir sur le prix unique avec l'espoir de réduire la production.

Or, étant donné les moyens techniques et le fait que l'économie d'échange a succédé à une économie plus autarcique, l'agriculteur, qui a de plus en plus besoin de moyens financiers, risque de réagir en produisant davantage.

Le but recherché ne serait pas atteint mais le niveau de vie de l'agriculteur s'en ressentirait.

Une politique de double prix aurait l'avantage de rendre plus facile l'orientation de la production.

Il serait, par exemple, intéressant de payer le blé en excédent à un prix inférieur à l'orge dont les Six importent actuellement 70 millions de quintaux.

Une telle politique peut permettre plus facilement d'alimenter les exportateurs agricoles à un cours compétitif sur le marché mondial.

Enfin, l'agriculteur consommateur de produits industriels trouve normal de payer ces produits industriels à un prix tel qu'un niveau de salaire décent puisse être assuré et accepte la protection de nos industries contre des produits importés à plus bas prix.

Pourquoi un raisonnement similaire ne vaudrait-il pas pour le prix des produits agricoles ?

Si, mes chers collègues, de nombreuses propositions concrètes ont été faites au sujet de la politique agricole commune — et je rends hommage à l'effort fourni par le président Mansholt et ses collaborateurs — si d'incessantes discussions se sont poursuivies entre le conseil des ministres et la commission exécutive, au sein de l'assemblée parlementaire européenne et du comité d'aide économique et sociale, l'augmentation des échanges des produits agricoles par rapport à celle des produits industriels reste faible.

L'établissement d'une politique agricole commune rencontre les plus grandes difficultés.

Pourtant, à peu de choses près, le désarmement douanier et contingentaire a été le même pour les produits agricoles. Pourquoi a-t-il été si peu efficace ?

Cela tient à une série de raisons : la difficulté et la complexité de la tâche entreprise, l'absence d'ententes et de fusions comme il en existe tant entre industriels, le désir des gouvernements — contrairement à ce qui se passe pour les produits industriels — de continuer à importer à des cours anormalement bas pour pouvoir diminuer le prix des produits alimentaires de leur pays, en pesant sur eux, la crainte de certains pays d'avoir à modifier même partiellement leur politique économique.

Il faut aussi déplorer que la discussion entre ministres de l'agriculture ressemble un peu à un dialogue de sourds où chacun demande aux pays partenaires d'acheter et ne répond aux questions qui lui sont posées que par un non.

Les méthodes de travail doivent se modifier et même si la France a moins de reproches à se faire que les autres pays, elle doit, avec eux, rechercher davantage des solutions de conciliation.

Enfin il est anormal qu'au G. A. T. T. nous acceptions presque de paraître en accusés et ne cherchions pas à nous défendre,

alors qu'il nous serait si facile de comparer la politique agricole commune telle qu'elle est prévue et celle de nos détracteurs.

Comment le président Mansholt peut-il en être amené, d'après les communiqués de presse, à envisager de ne pas garantir les prix des produits agricoles et à accepter une négociation au G. A. T. T. pour fixer les prix plafond de nos produits et peut-être même accorder des quotas ?

On comprend que, dans de telles conditions, les travaux des experts concluent à l'exode de plusieurs millions d'exploitants.

Ces différents facteurs ne sont pas sans créer un malaise profond chez les producteurs des Six. Il est grand temps d'appliquer les moyens permettant de s'orienter vers les buts fixés par le traité.

Certes, les Six sont l'objet de nombreuses pressions venant de l'extérieur. Le voyage de M. Benson en Europe marquait le désir des Etats-Unis de nous garder comme clients plutôt que de nous voir organiser nos marchés, comme ils le font eux-mêmes.

Enfin, les Anglais ont d'abord cherché à dissoudre le Marché commun dans un vaste système de zone de libre-échange. C'eût été une modification de nature très grave.

Chaque pays ne serait plus préoccupé que de défendre égoïstement ses propres intérêts commerciaux en se refusant à toute solidarité et même à toute obligation autre qu'un désarmement contingentaire et douanier.

Le Marché commun, au contraire, implique le même régime douanier à l'égard des pays tiers, une harmonisation des conditions de production, un esprit communautaire, un effort de solidarité qui se traduit par la création d'un fonds économique et social pour les Six et d'un autre pour les territoires d'outre-mer.

Assez rapidement, les politiques agricoles auraient été menacées. En effet, les agriculteurs de nos différents pays se trouvent devant la possibilité, soit de bénéficier d'une politique agricole commune, soit, un jour plus lointain, de subir la concurrence injuste et le plus souvent anormale des pays tiers.

Aujourd'hui, les Anglais, voyant le Marché commun se réaliser et le danger de rester en dehors, envisagent d'y entrer. Mais ils auraient voulu, comme le prévoit le plan Heath, en exclure l'agriculture.

Si, cédant même sur ce point, les Anglais s'associaient au Marché commun tel qu'il est conçu — ce que je souhaite un jour — il ne faudrait pas que la règle de l'unanimité, qui joue pendant les deux premières étapes de la période intermédiaire, leur permette de bloquer l'évolution de la politique agricole.

Il ne faudrait pas non plus qu'à la suite d'un certain nombre de transactions politiques entre les principaux Etats du Marché commun celui-ci fût un jour vidé de son contenu et que les tendances égoïstes nationales reprennent le dessus.

**M. Roland Boscary-Monsservin.** Très bien!

**M. René Charpentier.** Enfin, l'assemblée parlementaire européenne devrait être élue au suffrage direct et dotée de pouvoirs nettement plus importants pour qu'un vrai dialogue s'engage entre elle, la commission exécutive et le conseil des ministres. Les contacts qui s'établissent régulièrement entre ses membres ne peuvent que contribuer à dégager une opinion publique européenne indispensable.

L'autre solution réside dans l'aide aux pays les moins favorisés.

Une partie des excédents des pays occidentaux à forte production agricole devrait permettre de satisfaire les besoins des pays de même niveau importateurs de produits agricoles, à des conditions plus normales de prix.

Il est singulier de penser que la Grande-Bretagne paie son blé aux Américains à des prix équivalents à ceux que paie l'Inde.

Le reste des excédents devrait, en dehors des stocks de sécurité, donner lieu à une politique commune des surplus.

Une action d'envergure multilatérale n'a pas encore permis d'aboutir à des résultats suffisants en faveur des pays les moins prospères qui ont des besoins vitaux sur le plan alimentaire mais qui n'ont pas les moyens financiers correspondants.

Cette action devrait amener nos six pays à acheter les produits agricoles de ces pays et, en premier lieu, du continent africain, à un prix régulier et suffisant et à leur céder, en contrepartie, nos produits industriels et agricoles, à des prix aussi réduits que possible.

Si nous continuons à agir séparément, il en résultera une compétition anarchique qui faussera de plus en plus la valeur réelle du produit et amènera nos pays à dépenser des sommes

de plus en plus importantes pour maintenir un niveau de vie insuffisant aux agriculteurs.

En conclusion, l'établissement d'une politique agricole commune représente la première expérience d'intégration de nos économies. C'est un test. De son succès dépend le succès du Marché commun.

Elle se heurte à deux difficultés. La première est d'ordre économique; elle vient de ceux qui veulent tout sacrifier à la vocation industrielle de nos six pays, réduire l'activité des agriculteurs pour pouvoir imposer davantage et obtenir, ainsi, le bénéfice des contreparties industrielles, peser enfin sur les prix des produits alimentaires et sur les salaires. Ils se refusent à considérer l'intérêt de l'agriculture et de l'industrie à procéder, en dehors des courants normaux avec les pays tiers, à des échanges intérieurs qui assurent à tous deux à la fois plus de sécurité et une meilleure productivité. Ils envisagent volontiers le départ de la terre de millions d'agriculteurs mais sont incapables de leur procurer du travail et des logements.

La seconde difficulté est d'ordre politique — et c'est la difficulté essentielle. Elle vient de ceux qui ne voudraient rechercher que leur intérêt égoïste national. Les conceptions politiques de l'Europe peuvent être totalement différentes; celle du Gouvernement français n'est pas sans m'inquiéter très vivement.

Puisse notre politique agricole aboutir à une véritable intégration économique et se construire parallèlement à l'indispensable intégration politique et à une véritable association de l'Europe et de l'Afrique! (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. Boulin. (Applaudissements à gauche et au centre.)

**M. Robert Boulin.** Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, le Gouvernement a déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale deux projets de loi, l'un comportant l'approbation d'un accord douanier tarifaire conclu en application du traité instituant la Communauté économique européenne, l'autre portant ratification de trois décrets modifiant les tarifs des droits de douane d'importation.

La ratification de ces décrets et l'approbation des tarifs douaniers constituent une des étapes vers l'établissement d'un Marché commun dont l'entrée en vigueur est prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 1970.

En ratifiant le traité de Rome, les Etats signataires ont formé un grand dessein: par le moyen de la libre circulation des hommes, des biens et des capitaux, assurer l'expansion continue de la Communauté économique européenne dans le cadre d'un Marché commun.

Cependant, je pense qu'au-delà des problèmes du Marché commun, il est intéressant d'examiner — ce sera l'objet de mon propos — le problème général de nos importations et de nos exportations agricoles, non seulement à l'égard des pays de l'O. E. C. E. et de la C. E. E., mais également à l'égard de la zone franc.

L'examen des statistiques d'exportations et d'importations montre que le déficit de notre balance commerciale agricole est un caractère permanent de notre commerce extérieur.

Si l'on compare les périodes 1901-1910 et 1956-1959, on constate qu'en 1901-1910 les importations représentaient, en valeur, 127 p. 100 des exportations, qu'en 1956-1959 les importations ont représenté 211 p. 100 des exportations.

Notre déficit s'est donc fortement accru. Pour certains produits, tels que la viande fraîche, le beurre, les œufs, les fruits, les légumes, le poisson, le sucre, les exportations en tonnage ont diminué et la balance s'est dégradée. Pour d'autres produits, par contre, notre déficit a fait place à un excédent; il s'agit en particulier des fourrages, des blés et de l'orge. Une réduction du déficit ou un accroissement des exportations a été enregistré pour les animaux vivants, le lait, le riz, le maïs et la farine de froment.

D'autre part, durant la période 1931-1935, nos exportations agricoles représentaient 23 p. 100 de l'ensemble de nos exportations. Pour la période 1956-1959, elles n'ont plus représenté que 14 p. 100 de l'ensemble de nos exportations.

Ce qu'il faut retenir, c'est que si les années 1956-1960 ont consacré un redressement général de notre balance commerciale, celui-ci n'est pas imputable à une amélioration sensible de la situation de notre commerce extérieur en matière de produits agricoles alimentaires. On peut cependant en conclure, au vu des chiffres, que la part prépondérante prise par la zone franc dans le déficit de notre balance en matière d'échanges de produits

agricoles est une caractéristique fondamentale de notre commerce extérieur.

Cette constatation est loin d'être alarmante si l'on veut bien considérer que nos achats portent pour une bonne part — en réalité pour moitié — sur des produits exotiques ne pouvant être cultivés en métropole. Le souci d'équilibre de notre balance doit donc nous inciter, dans l'intérêt commun, à augmenter nos exportations, et principalement nos exportations de produits animaux pour lesquels ces pays, dans leur ensemble, sont très largement déficitaires.

Une complémentarité des produits agricoles de la métropole et de la zone franc doit être recherchée, tandis que l'industrialisation de ces pays doit permettre, avec l'intensification des productions agricoles spécifiques, une augmentation du niveau de vie permettant d'accroître la demande solvable que la métropole peut satisfaire.

Quels sont nos échanges avec la Communauté économique européenne ?

La balance de nos échanges de produits agricoles est positive avec trois pays : l'Allemagne, la Belgique et le Luxembourg. Elle est déficitaire avec l'Italie et les Pays-Bas. Le solde global est néanmoins positif pour l'année 1958 ; il s'élève à 13.500.000 dollars.

Les échanges avec les pays de la Communauté économique européenne s'inscrivent, à l'exportation, pour 35 à 40 p. 100 des exportations françaises vers l'étranger et, à l'importation, pour 23 p. 100 en provenance de l'étranger.

Ce qu'il faut retenir et ce qui est assez frappant et, peut-être, ce qui n'a pas été dit jusqu'à maintenant, c'est que la France joue un rôle peu important dans la satisfaction des besoins d'une Europe dont le déficit alimentaire s'élève à plus de 10 milliards 500 millions de dollars.

Notre pays n'apparaît qu'exceptionnellement parmi les trois premiers fournisseurs européens. Par contre, les Pays-Bas, le Danemark et l'Italie se disputent le premier rang comme premiers fournisseurs de l'Europe.

Quels sont nos échanges avec les pays de l'O. E. C. E. ?

L'ensemble de ces pays a, en 1958, importé pour 19.600 millions de dollars de denrées agricoles et exporté pour 4.700 millions de dollars.

Sur le montant total des importations de l'O. E. C. E. 40 p. 100 sont réalisés par le Royaume-Uni, 33 p. 100 par nos cinq partenaires du Marché commun.

Pour l'ensemble de nos partenaires de l'O. E. C. E., les importations en provenance de la France ne représentent — et je souligne le chiffre — que 3 p. 100 des achats extérieurs.

Ainsi, notre place sur le marché de l'O. E. C. E. est vraiment minime. Or, il faut bien considérer que cet ensemble des dix-huit pays constitue notre principal débouché extérieur absorbant 75 p. 100 de nos exportations à destination de l'étranger et 42 p. 100 de nos exportations à destination de l'ensemble étranger-zone franc.

Le déficit de notre commerce extérieur est le plus important de l'O. E. C. E., après ceux du Royaume-Uni et de l'Allemagne fédérale.

Après avoir fait le bilan de cette situation, quels sont, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, les moyens d'y remédier ?

Cette situation ne laisse pas d'être littéralement dramatique pour la poursuite des étapes du Marché commun. Il faut donc, pour poursuivre plus avant l'œuvre entreprise, rechercher les moyens susceptibles de permettre au Marché commun agricole de fonctionner sans tarder.

Si l'on recherche les causes de la fragilité de la balance de nos échanges, on s'aperçoit qu'elles résident dans le fait que l'organisation des marchés est généralement inexistante, qu'il existe un cloisonnement entre les fonctions de production, de transformation et de commercialisation, que les prix, les recherches, les études des débouchés et des marchés ont été insuffisamment mis au point.

Le déficit moyen annuel pour la période 1956-1959 atteint 34 milliards de francs, alors qu'avec la zone franc le déficit atteint 294 milliards de francs.

Trois produits, les céréales, le vin et le sucre, ont représenté ces dernières années 63 p. 100 de nos exportations agricoles, alors que les importations en provenance de l'étranger sont constituées, à raison de 68 p. 100, par des produits concurrents cultivés en métropole : viande, céréales, fruits et légumes.

Il faut en déduire que l'équilibre de la balance agricole doit être recherché avant tout dans le développement des exportations vers les pays de la zone franc et l'étranger.

Certaines importations concurrentes en provenance des pays non membres de la zone franc peuvent être diminués lorsqu'elles ne correspondent pas à une nécessité économique et viennent perturber le marché intérieur.

Dans la mesure où nous pouvons agir sur l'orientation de la production agricole de ces pays et sur leur politique en matière de commerce extérieur, il importe de mettre l'accent sur la complémentarité métropole-zone franc.

Mais il faut, mesdames, messieurs, faire preuve de dynamisme. L'amélioration de la productivité en agriculture, grâce à une adaptation constante des productions aux nouvelles techniques culturales, permet de prévoir une augmentation des quantités produites, comme d'ailleurs l'élévation du niveau de vie et la poussée démographique permettent de prévoir en métropole et à l'intérieur de la zone franc une augmentation de la consommation.

Il y a donc lieu d'insister sur l'urgence d'une recherche organisée des débouchés dans une optique dynamique d'implantation solide sur les marchés extérieurs, et non dans une attitude de résignation en face d'excédents dits chroniques à écouler à n'importe quel prix.

Il est incontestable que le facteur prix apparaît prédominant pour la grande masse des produits exportables. Et pourtant, en ce qui concerne les prix de la Communauté européenne, voire de l'O. E. C. E., les prix perçus par les producteurs français, ainsi que cela ressort du rapport Mansholdt, sont les plus bas.

Pour de nombreux produits, il semble bien que le coût de la distribution annule pour partie la position favorable acquise au stade de la production. Le coût des transports, les marges prises individuellement ou cumulativement sont souvent, pour chacun des produits en cause, plus importants que ceux pratiqués dans les autres pays exportateurs.

C'est pourquoi une harmonisation des tarifs de transports ferroviaires s'impose, ainsi que la réduction des marges des intermédiaires qui paraissent à l'évidence, et au seul vu de la statistique, beaucoup plus élevées en France que dans les pays de l'O. E. C. E.

L'aide à l'exportation peut se manifester sous une forme directe ou sous une forme indirecte, telle que la détaxation. Cela nécessite — il ne faut pas nous le dissimuler — un effort financier extrêmement important mais qui demeure valable pour un marché intérieur de 170 millions de consommateurs.

Une des conditions de l'exportation réside dans la recherche constante de la qualité. Certes, parallèlement à l'accroissement de productivité enregistré, un effort a été réalisé par les producteurs pour améliorer la qualité des produits agricoles. C'est une des conditions fondamentales du fonctionnement du Marché commun. Mais cet effort doit être amplifié. La généralisation rapide de l'information et de la mise en pratique de données économiques et techniques devant assurer la promotion de la qualité est d'autant plus nécessaire que la concurrence se fait de plus en plus âpre sur les marchés étrangers. En revanche, l'irrégularité des quantités offertes, leur inadéquation aux exigences de l'acheteur étranger limitent nos exportations.

Pourtant, si l'on excepte les boissons et, dans une moindre mesure, les céréales, nos ventes à l'étranger revêtent l'aspect d'opérations purement occasionnelles.

Du côté de la production, on assiste à la diversité et à la dispersion des unités de production, à la faible importance de chacune d'elles par rapport au marché, à l'influence considérable des facteurs naturels, à la lenteur du processus d'aboutissement, à la réalisation d'une production de produits périssables commercialisables dans un temps limité, alors que la demande est uniformément étalée.

Du côté de la commercialisation, l'organisation technique et économique des marchés, les structures de transformation et de distribution ont pour but d'assurer dans les meilleures conditions cette règle essentielle des marchés, la rencontre de l'offre, qui est essentiellement fluctuante et dispersée, et de la demande qui, elle, est relativement constante et concentrée.

La faible importance des exportations françaises et leur caractère d'irrégularité constante sont à l'évidence imputables à une carence en matière d'organisation des marchés de transformation et de distribution. Le cloisonnement entre les fonctions de production, de transformation et de commercialisation a une incidence sur l'inadéquation à court et à long terme des quantités offertes à la demande étrangère.

L'absence de coordination des initiatives a notamment déterminé une carence en matière d'équipement pour le stockage et la transformation qui sont les éléments principaux d'une régularisation des quantités offertes.

Les moyens de stockage, monsieur le ministre, sont insuffisants. Le stockage de report, de sécurité, de régularisation des cours, de garantie de fourniture à l'exportation exige l'établissement et la réalisation d'un programme d'équipement de grande envergure. Cet équipement ne doit pas être cantonné à l'intérieur des limites frontalières. Il est du rôle de la profession agricole d'assurer le *leader ship* de semblables réalisations qui auront leur influence sur le prix à la production.

Quant aux importations, elles ne doivent pas, comme, hélas, cela se fait trop souvent, avoir le caractère d'importations dites « de choc », toujours préjudiciables aux intérêts de l'agriculture sans que le consommateur y trouve avantage.

La transformation des produits agricoles doit être encouragée car elle permet d'exporter, en plus des produits bruts, de la valeur ajoutée. Et pour les denrées périssables, la transformation est une forme de stockage qui permet de régulariser les cours.

**M. Félix Kir.** Très juste !

**M. Robert Boulin.** Or, le manque d'industries de transformation est grandement préjudiciable à l'accroissement de nos ventes à l'étranger car le grand nombre d'entreprises de très faible importance ne permet pas de réaliser des courants permanents à l'exportation de lots homogènes.

Le négoce, la coopération agricole devraient toujours apporter en cette matière la meilleure attention au rôle d'informateurs qui est le leur pour assurer un approvisionnement harmonieux des marchés de l'intérieur et de l'extérieur.

En dehors des trois produits — céréales, vin et sucre — pour lesquels une organisation de marchés, comme je l'ai dit, a été mise sur pied, nos exportations ne se présentent, la plupart du temps, que sous forme de « dégagements d'excédents ». L'exportation n'est par recherchée en tant que nécessité économique permanente, elle n'est trop souvent qu'un expédient auquel le recours le Gouvernement.

L'anomalie que constitue pour la France une balance déficitaire avec l'étranger en matière de produits agricoles a été souvent dénoncée.

Les objectifs du troisième plan de modernisation et d'équipement tendaient à obtenir pour 1961 un excédent de 100 milliards de francs, contre un déficit de 14 milliards en 1954.

Or le déficit enregistré en 1958 s'est élevé à 40 milliards et à 35 milliards en 1959.

Ainsi, l'augmentation de la production dans l'ensemble et à l'unité de surface souhaitée par le pouvoir risque de se traduire par l'apparition d'excédents invendables si nous n'assurons pas une prospection profonde des marchés, si les pouvoirs publics ne s'opposent pas avec la plus grande fermeté aux mesures discriminatoires dont les productions françaises peuvent faire l'objet et si d'importants aménagements des structures commerciales ne permettent pas d'instaurer dans notre pays un véritable esprit exportateur.

La loi d'orientation agricole du 5 août 1960 qui dispense son article 28 que le ministre de l'agriculture établira chaque année des objectifs d'exportation, donne aussi à celui-ci la possibilité de provoquer la création de sociétés conventionnées, de sociétés d'économie mixte ou tous autres groupements devant faciliter la réalisation du programme ministériel.

Pour ma part, je pense, monsieur le ministre, que l'intervention des sociétés conventionnées ou d'économie mixte n'ayant pour but que de faciliter des réalisations normalement dévolues aux entreprises commerciales agricoles, il conviendra que les groupements de producteurs en assurent dès que possible le relais. A cet effet, il est urgent que les pouvoirs publics définissent leur doctrine en matière d'investissements à l'étranger pour le stockage ou la transformation des produits agricoles.

**M. Félix Kir.** A condition que les autres nations soient d'accord.

**M. Robert Boulin.** Je pense comme vous, monsieur le chanoine, et je vous remercie de votre bénédiction. (*Sourires.*)

A l'intérieur du territoire, notre équipement mérite d'être complété par l'installation d'entrepôts frigorifiques, de chambres froides, de chais, de silos, d'usines de transformation pour faire face à la demande dès qu'elle se présente.

L'agriculture française a accompli, depuis la dernière guerre, de remarquables progrès techniques, mais l'expansion de la production n'est pas à elle seule un gage de prospérité. Le problème des débouchés est devenu primordial ; il impose une présence permanente sur les marchés étrangers, présence qui ne soit pas seulement une représentation, mais bien une véritable force économique à l'échelle européenne et même mondiale.

Quant aux accords commerciaux inter-Etats, il est constaté qu'en dehors de l'accord franco-allemand céréalier et de la procédure d'échanges techniques peu développée, les accords commerciaux ne réservent, en général, qu'une part infime à nos exportations agricoles et prévoient, par contre, trop souvent des importations de ces mêmes produits agricoles en contrepartie d'exportations industrielles. Il est indispensable que les professionnels de l'agriculture et de l'alimentation soient consultés, avant la signature de ces accords, ce qui n'est pas le cas présentement.

Le bien-fondé de ces exportations n'est pas en cause. Mais faut-il encore que les accords commerciaux facilitent l'expansion de l'exportation des produits agricoles.

De tout cela, il résulte que tous les pays vont être amenés à instaurer un certain dirigisme de la production agricole. Un prix de soutien peut être garanti pour encourager certaines productions, mais il n'est pas économiquement viable d'encourager une production dont les débouchés ne sont pas assurés. Pour tenir compte de l'inertie propre à la production agricole, l'incitation par les prix doit revêtir un aspect de continuité. Cela implique l'étude préalable des débouchés existants et à prévoir l'étude de la production actuelle et des prévisions de la production, autant d'éléments qui n'ont pas été respectés en France, où nous connaissons très mal la production et l'avenir de celle-ci, où les débouchés extérieurs sont mal connus, où les interventions ont toujours un caractère limité.

Il est urgent, monsieur le ministre de l'agriculture, que les différents services publics accordent une place beaucoup plus importante aux préoccupations économiques qui — permettez-moi de le dire — apparaissent mineures comparées à l'activité réglementaire qui tend de plus en plus à devenir prédominante. Il est important de voir les producteurs se grouper au sein d'organismes pour prendre conscience des problèmes économiques et d'instaurer la notion de la production « pour vendre », c'est-à-dire avec le souci du « marché ».

La nécessité d'une orientation de la production agricole française va se trouver associée dans les années qui viennent à celle d'une orientation générale de la production agricole des pays de la Communauté économique. Si la vocation agricole naturelle de la France semble évidente, il sera toujours nécessaire de la faire valoir auprès de nos partenaires, ce qui suppose la connaissance précise, à la fois de la production et des débouchés intérieurs et extérieurs. La gravité des carences actuelles en la matière doit être soulignée avec force afin que soient prises rapidement les mesures indispensables.

L'orientation de la production agricole française ne peut plus être pensée en fonction de la seule satisfaction des besoins intérieurs, et l'inéluctable augmentation de la production doit être devancée ou, pour le moins, accompagnée d'une organisation technique et économique des marchés permettant d'orienter ou de régulariser l'offre, malgré la dispersion des circuits de production.

La participation de l'agriculteur doit y être l'élément fondamental pour assurer la promotion des exportations, l'augmentation réelle du revenu agricole et, en fin de compte, l'amélioration des conditions de vie de chacun.

Tels sont les éléments majeurs qu'inspirent les problèmes de la politique agricole commune. Par delà les textes réglementaires ou les textes législatifs, il appartient de témoigner d'un véritable esprit européen, dynamique, qui montre la volonté de l'agriculture française de produire et d'exporter à l'échelon de 170 millions de consommateurs.

Il appartient de ce fait aux organisations agricoles ou professionnelles de l'agriculture de ne pas se cantonner dans les domaines de la pure revendication, ou dans les démonstrations spectaculaires, mais de s'atteler à des tâches ardues, qui témoigneront de leur volonté d'expansion. Il appartient au Gouvernement de faire preuve de larges initiatives qui ne seront pas limitées au seul problème financier et de manifester le désir dans la réalité de voir démarrer cette vaste entreprise et de mettre en mouvement la loi d'orientation.

L'avenir de l'agriculture française dépend de cette volonté. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Francis Vals. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**M. Francis Vals.** Mes chers collègues, avant d'entrer dans le vif du débat, je voudrais m'associer aux remerciements adressés, en des termes excellents d'ailleurs, par M. Boscary-Monsservin, président de la commission de l'agriculture de l'Assemblée parlementaire européenne, à la commission exécutive du Marché commun et plus particulièrement à son vice-président M. Mansholt. Celui-ci, en effet, est chargé, à l'intérieur de la C. E. E., de la politique agricole. Très souvent attaqué, et pas toujours très justement, il a su avec bonheur faire front, et son plus grand mérite à nos yeux est d'avoir respecté les obligations qui lui étaient faites par le traité de Rome en présentant, dans les délais impartis, des propositions constructives concernant la politique agricole européenne commune.

Pourtant, malgré ces efforts, malgré l'appui que lui ont apporté des organismes communautaires comme le Conseil économique et social ou l'Assemblée parlementaire européenne, la politique agricole commune reste dans l'impasse.

Les paysans français qui, à juste titre, avaient vu dans le Marché commun une étape vers l'amélioration indispensable de leur niveau de vie, commencent à craindre d'en être les premières victimes et, comme ils ne sont pas toujours bien informés, ils ignorent quels sont les responsables de cet état de fait et ont tendance à faire porter le poids de cet échec momentané sur le traité de Rome ou sur les organisations communautaires qui n'en peuvent mais, alors que le seul responsable est le conseil des ministres de la Communauté qui ne veut pas intervenir et laisser faire la commission exécutive du Marché commun.

Il n'est que de suivre les étapes de cette déconvenue pour s'en convaincre.

En matière de marchés agricoles, le traité de Rome prévoyait l'organisation commune de ces marchés, la réglementation des prix, un système de subvention à la production et à la commercialisation, un système de stockage et de report, la création d'un ou de plusieurs fonds d'orientation et de garanties agricoles. Pour atteindre ces objectifs, les Etats membres devaient, pendant la période transitoire, utiliser les contrats à long terme, pour un volume croissant d'abord, à un prix se rapprochant du prix payé par l'importateur à ses producteurs nationaux.

De plus, afin d'éviter que la suppression progressive des droits de douane et des restrictions quantitatives ne conduise à des prix de nature à compromettre la réalisation de la politique agricole commune, un système de prix minima, c'est-à-dire de prix d'importation, devait être, dans une seconde étape, fixé en fonction de critères définis par la commission et ratifié par le conseil des ministres.

Ainsi l'objectif était l'europanisation des organisations de marchés et des moyens propres à le réaliser.

A la conférence de Stresa, les organisations professionnelles approuvèrent avec éclat cette politique et donnèrent mission à la commission exécutive de présenter un projet — ce qui fut fait fin 1959 — projet qui devait porter le nom de « projet Mansholt ».

Ce document prévoyait essentiellement :

Premièrement, le recours au prix minima ainsi qu'aux contrats à long terme pour les échanges entre les pays membres, mais aussi le rapprochement vers les prix moyens européens.

Deuxièmement, un système de prélèvements que le président de la commission de l'agriculture de l'Assemblée parlementaire européenne a longuement exposé avant-hier et qui devait être appliqué aux exportations en provenance des pays tiers ; chacun de ces prélèvements devant correspondre, pour le produit en cause, à l'écart entre le prix du marché international et le prix moyen européen et devant être affecté à des fonds de stabilisation participant à un fonds général de stabilisation opérant des péréquations entre les fonds par produit.

Troisièmement, la création, pour chaque production, d'un bureau tenant lieu d'office européen devant se substituer aux offices nationaux assurant le stockage et la vente des surplus.

On peut donc affirmer que le rapport Mansholt respectait le traité de Rome dans la lettre et dans l'esprit, c'est-à-dire qu'il assurait la synchronisation nécessaire à la réussite entre le rapprochement des prix, la suppression des obstacles aux échanges, l'établissement de règles préférentielles entre les Six, la mise au point d'une politique commerciale commune. Dans le numéro de juin-juillet 1960 du bulletin de la Communauté économique européenne, le projet Mansholt était complété par un calendrier précis établi par la commission et tenant compte de l'accélération qu'on entendait imprimer à la libre circulation des marchandises.

Sans vouloir entrer dans le détail, il apparaît cependant nécessaire de rappeler quelques échéances qui étaient prévues pour l'année 1961.

Au 1<sup>er</sup> mars de cette année devait entrer en fonctions le comité consultatif pour les légumes, les fruits et le vin. Au 1<sup>er</sup> juillet 1961, un cadastre viticole devait être établi. Les services d'information des marchés devaient travailler en coordination à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1961 et à cette même date devait entrer en vigueur un système de prélèvement pour les œufs et la volaille.

De plus, dans le courant de l'année, les mesures ci-après devaient être prises : mise en place des offices européens pour le blé, les céréales fourragères, le sucre et institution pour ces productions d'un système de prélèvement égal à l'écart entre le prix national et le prix du pays exportateur. De plus, il était prévu une réduction de 25 p. 100 des droits de douane pour la viande bovine.

Enfin, il convient de préciser que dès le 1<sup>er</sup> janvier 1961 des propositions concernant le riz, le bois, le poisson et le tabac devaient être faites. Un prix d'écluse concernant les céréales fourragères importées des pays tiers devait être appliqué en France.

Que sont devenues ces propositions ? D'ores et déjà un retard certain est pris sur les échéances que je viens d'énumérer. De ce retard, la commission exécutive du Marché commun n'est nullement responsable car les textes qu'elle avait mission d'élaborer ont été déposés dans les délais. L'obstacle est venu du conseil des ministres et lorsque celui-ci, à cause de ses propres engagements, a été amené à trancher nous nous prenons à regretter qu'il ait fini par aboutir à un texte.

Il n'est, pour s'en rendre compte, que de comparer le communiqué du conseil des ministres de décembre 1960 et les propositions de la commission. Alors qu'il fallait prendre des décisions, on a demandé à la commission exécutive de la C. E. E. de nouvelles propositions sur lesquelles les ministres ne se sont pas encore mis d'accord.

C'est ainsi qu'en matière de rapprochement des prix, la commission a été chargée de préparer un projet qui institue un système de prélèvement intra-communautaire, renvoyant la décision à plus tard. En fait, nous avons l'impression qu'on abandonne les prix minima et les contrats à long terme qu'ils permettaient. La préférence communautaire n'existe pas, le protectionnisme national est méconnu.

Le montant des prélèvements devait amener une alimentation des fonds de garantie européenne. Ces derniers ne sont pas prévus et le produit du prélèvement est perçu par les administrations nationales.

Il apparaît donc nettement que l'abandon des procédures prévues par la commission ruine les espérances que nourrissaient les agriculteurs de voir se réaliser une véritable politique agricole commune.

Les responsabilités sont précises. La commission a rempli sa tâche, les organismes qui ont été appelés à donner leur avis, comme le comité économique et social et l'Assemblée parlementaire européenne, l'ont fait. Mais les projets ont été tronqués, dénaturés par le conseil des ministres.

Une fois de plus est apparue, au moment de la confrontation des egoïsmes sacrés, l'incapacité de certains Etats à poser les problèmes dans les dimensions élargies d'une Europe unie.

Je sais très bien, monsieur le ministre de l'agriculture, que le Gouvernement auquel vous participez est peut-être un peu moins condamnable que les autres dans cette affaire, mais il porte sa part de responsabilité.

**M. Henri Rochereau, ministre de l'agriculture.** Pas du tout.

**M. Francis Vals.** M. le ministre de l'agriculture me permettra de lui dire très cordialement que je ne partage pas le pessimisme de son exposé d'avant-hier.

Les difficultés provisoires que nous connaissons avec l'Allemagne de l'Ouest et les Pays-Bas disparaîtront, j'en suis persuadé, si le Gouvernement français s'engage dans la voie de la supranationalité.

Malheureusement, l'écho de certains discours tenus lorsque M. le Premier ministre était un sénateur de l'opposition ou lorsqu'il siégeait à l'Assemblée parlementaire européenne, ne s'est pas encore affaibli et nous ne pouvons faire grief à nos partenaires de ne pas avoir la mémoire courte.

**M. le ministre de l'agriculture.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Vals ?

**M. Francis Vals.** Je vous en prie, monsieur le ministre.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture, avec l'autorisation de l'orateur.



**M. le ministre de l'agriculture.** Je vous remercie de me permettre de vous interrompre.

Je veux préciser que les paroles que j'ai prononcées avant-hier ne contenaient aucun pessimisme. J'ai seulement désiré attirer l'attention de l'Assemblée nationale sur les difficultés réelles qui nous attendaient d'ici à la fin de l'année en vue d'une décision qui marquera fondamentalement l'avenir du Marché commun.

Peut-être me suis-je mal exprimé, mais j'ai entendu préciser les conditions dans lesquelles le Gouvernement comptait subordonner sa décision de passage à l'étape ultérieure de la politique agricole commune en fonction de décisions qui seraient prises préalablement sur trois points que j'ai énumérés avec précision.

Vous ajoutez qu'un problème de supranationalité se pose. Je vous réponds que le ministre de l'agriculture, déjà comblé par ses propres compétences, ne regarde que les problèmes de la politique agricole commune. Les difficultés de celle-ci sont suffisantes pour que je me sois borné dans mon intervention d'avant-hier.

Je m'excuse auprès de l'Assemblée si mes paroles ont pu donner une certaine impression de pessimisme. En vérité, le pessimisme en était exclu, d'autant plus que les résultats certains obtenus au cours de la réunion du conseil des ministres du 20 décembre 1960 nous autorisent à déclarer pour l'avenir, quelles que soient les difficultés réelles du problème agricole, que, grâce à la bonne volonté réciproque des six partenaires, nous espérons franchir une nouvelle étape, toutes conditions préalables étant, bien entendu, remplies.

Je vous remercie de nouveau, monsieur Vals, de m'avoir autorisé à vous interrompre. (Applaudissements à droite.)

**M. Francis Vals.** Monsieur le ministre, c'est moi qui vous remercie d'avoir bien voulu dissiper l'impression de pessimisme que nous avons ressentie mardi et qui, je vous l'assure, ne m'était pas personnelle puisqu'elle atteignait un certain nombre de membres de cette Assemblée, quels que soient les bancs sur lesquels ils siègent. Je vous donne donc bien volontiers acte de votre mise au point.

Elle ne m'empêchera cependant pas de vous poser quelques questions, car je maintiens que, quelles que soient les raisons qu'il ait à mettre en avant à propos de la politique agricole commune, le Gouvernement français n'en porte pas moins une certaine responsabilité.

Dans un domaine qui m'est familier, celui de la viticulture, je voudrais poser deux questions qui intéressent vivement les viticulteurs. La première à vous, la seconde à M. le ministre des finances et des affaires économiques — qui, je l'espère, vous me ferez l'honneur de la transmettre.

Celle qui vous concerne est relative aux propositions faites par la commission exécutive du Marché commun sur la réglementation de l'organisation du marché et de la protection de la production viticole. Nous en avons déjà mis en application certaines dans notre pays. Je serais particulièrement heureux que les producteurs italiens en particulier, avec qui nous avons des contacts, se rendent compte de la nécessité d'adopter dans leur pays une législation analogue à la nôtre, de façon à garantir aux consommateurs la qualité des produits et aux producteurs la sécurité de leur production.

Si quelques-unes des propositions de la commission exécutive du Marché commun sont à l'avance entrées en vigueur chez nous, d'autres ne le sont pas et je vous demande, monsieur le ministre, quelles mesures vous entendez prendre afin d'obéir aux injonctions de la commission afin d'assainir et d'organiser le marché tout en augmentant la qualité de nos vins.

Je veux parler d'un problème très important pour nous, celui des zones à vocation viticole. Car il est inadmissible de proposer une organisation du marché alors que près d'un tiers de la récolte viticole française est en excédent. Vous savez fort bien, monsieur le ministre, que nous avons commencé l'année avec environ 100 millions d'hectolitres stockés en cuves ou chez les négociants en vin et provenant pour partie de la campagne 1960-1961 et qu'il restera, pesant très lourd sur la récolte de 1962, 20 ou 30 millions d'hectolitres de vin, en tout cas un chiffre approchant.

Si nous voulons organiser le marché viticole il est donc nécessaire, dans le cadre national, d'empêcher la production d'excédents.

Vous savez aussi bien que moi que les vins de consommation courante qui, par le jeu de la législation abusive sur les transferts, sont expédiés aux Pays-Bas, en Belgique, en Allemagne n'atteignent pas une qualité pouvant soutenir la réputation des

vins français. Il importe donc que la France produise des vins de qualité...

**M. Félix Kir.** Très bien !

**M. Francis Vals.** ... et que nous déterminions les zones à vocation viticole.

Je suis heureux, monsieur le chanoine, d'indiquer que la Bourgogne y figure déjà.

**M. Félix Kir.** Je vous en remercie.

**M. Francis Vals.** Ces zones doivent être délimitées de manière à assurer la production de vin de qualité et à éviter la surproduction.

Monsieur le ministre, les critères permettant de déterminer les zones à vocation viticole devront être fixés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1963. Cette date n'est pas très éloignée et nous aimerions connaître quels sont ceux que le ministère de l'agriculture français entend défendre devant le Conseil.

Si M. le ministre des finances était présent je lui poserais une question mais j'espère qu'il en aura connaissance. Elle vise un point très important pour nous, celui qui concerne la fiscalité abusive que supporte le vin français.

**M. René Laurin.** Très bien !

**M. Francis Vals.** Elle était de l'ordre de 7 francs par litre en 1958. Elle atteint aujourd'hui 25,80 francs par litre.

**M. Félix Kir.** C'est vraiment abusif !

**M. Francis Vals.** Surtout quand on songe à ce qui se passe dans un pays voisin qui est notre associé. Je veux parler de l'Italie qui est avec la France le plus gros producteur de vin du Marché commun.

Pour venir en aide aux viticulteurs italiens et leur permettre de faire une entrée honorable dans le Marché commun, le gouvernement italien — c'est M. Troisi, secrétaire d'Etat italien au budget qui nous l'a indiqué au mois de décembre au cours d'une réunion de la commission de l'agriculture à Rome — a décidé de supprimer toutes les taxes intérieures frappant le vin. Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1961, le vin circule en franchise en Italie alors qu'il est grevé en France de 25,80 francs de taxes par litre !

Or, le traité de Rome prévoit une harmonisation fiscale.

Je me permets donc de poser cette question : quel calendrier M. le ministre des finances entend-il suivre pour amener la fiscalité viticole française au niveau de la fiscalité viticole italienne ?

**M. Raoul Bayou.** On prépare aussi la conquête du marché par la campagne antivin !

**M. Francis Vals.** Ces questions peuvent paraître mineures...

**M. René-Georges Laurin.** Non, elles sont importantes.

**M. Francis Vals.** ... par rapport à l'ensemble du problème. Je pourrais d'ailleurs multiplier ces questions si d'autres collègues ne les avaient déjà posées ou n'avaient l'intention de les poser.

J'en viens maintenant à un problème qui me paraît beaucoup plus important. Monsieur le ministre de l'agriculture, vous avez déclaré — et je vous approuve — « Le seul problème, d'ailleurs, est de remplacer les organisations nationales par une organisation commune des marchés ».

Cette organisation ne peut s'instituer que dans le cadre européen, mais je ne pense pas qu'elle puisse aboutir en réunissant autour d'une table des représentants de gouvernements qui viendront défendre des positions nationales, voire nationalistes.

C'est la raison pour laquelle nous croyons, nous socialistes, qu'il est nécessaire maintenant de franchir une deuxième étape dans la voie du Marché commun. Nous devons nous engager dans la voie politique. L'Europe a besoin d'une relance. Cette relance peut intervenir grâce à la politique agricole commune, mais elle ne se fera que dans le cadre d'une Europe politique intégrée.

Par avance, nous sommes persuadés que nous rencontrerons des difficultés dans cette tâche, mais nous, socialistes, affirmons la nécessité de franchir ce nouveau pas.

Nous voulons aller vers l'Europe politique, ce n'est un secret pour personne — une Europe politique que nous entendons cependant définir — et il est probable qu'à ce moment-

là nos conceptions ne seront pas les mêmes que celles du Gouvernement, car à l'Europe confédérée dont on nous parle, nous préférons l'Europe fédérée et à l'Europe des patries, nous préférons et préférons toujours l'Europe des peuples. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

**M. le président.** J'informe l'Assemblée que la commission des finances se réunira à dix-sept heures.

La parole est à M. de Poulpique.

**M. Gabriel de Poulpique.** Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, j'ai le sentiment que le moment des discours est dépassé.

Cependant, à l'heure où l'on discute de la politique agricole entre les États membres de la Communauté économique européenne, je crois de mon devoir d'attirer l'attention du Gouvernement sur les avantages ou les inconvénients éventuels pour l'avenir de l'agriculture française et plus spécialement des agriculteurs de l'Ouest des accords qui pourraient être passés sur les échanges commerciaux de produits agricoles, si l'égalité des charges supportées par les producteurs n'était pas assurée en même temps à tous.

Les clauses du Marché commun, telles qu'elles ont été conçues par les accords de Rome sont apparues jusqu'à maintenant un peu comme un marché de dupes pour les agriculteurs de France. Il est grand temps d'essayer d'y remédier, car nous avons l'impression que, jusqu'à présent, chacun des membres de la Communauté européenne agit à sa guise, parce que dans les accords du Marché commun, on n'a pas pris la précaution, dès le départ, de fixer avec suffisamment de précision les engagements réciproques de chaque pays à l'égard des autres.

Par faiblesse, nous avons toléré que les produits agricoles venant de pays étrangers au Marché commun transitent à travers le territoire de nos partenaires pour pénétrer chez nous. Contre de tels procédés, je demande au Gouvernement d'être très ferme. Mais je pense plus spécialement aux répercussions que pourrait avoir l'entrée en application du Marché commun en matière agricole pour les régions de l'Ouest et le Finistère, en particulier, si des mesures de péréquation des tarifs de transports n'étaient pas mises en application pour l'écoulement des produits agricoles. Sinon nos régions de l'Ouest se trouveraient hors de course dans le Marché commun.

Des difficultés se perçoivent déjà dans l'industrie. Nous voyons quantité d'industries se concentrer dans l'Est de la France pour se trouver compétitives dans le marché européen de demain.

Ce n'est pas par hasard que les Bretons manifestent toujours les premiers. Si la situation des agriculteurs est en général difficile en France et dans de nombreux pays, elle est forcément plus critique dans une région excentrique comme le Finistère, pays de petites exploitations à culture intensive où, proportionnellement à d'autres, les agriculteurs achètent beaucoup plus de produits industriels et d'engrais dont le prix de revient est de 10 à 20 p. 100 plus cher qu'ailleurs, alors qu'ils vendent leur production 10 à 20 p. 100 moins cher que ceux des autres régions de France.

De plus, en période d'abondance, qu'il s'agisse de la pomme de terre, comme c'est le cas présentement, ou de la viande habituellement, la mévente sur les marchés sévit toujours dans le Finistère avant et plus qu'ailleurs.

Les acheteurs ne vont pas chercher à 600 ou 1.000 kilomètres, au prix de lourds frais de transports, des marchandises qu'ils peuvent trouver à 100 ou 200 kilomètres.

Comme l'ont dit tous mes collègues et moi-même avec insistance, c'est cette question de péréquation des prix de transports qu'il faut régler, et rapidement.

Je me permets, monsieur le ministre, de vous rappeler qu'un article de la loi d'orientation précise que des mesures de péréquation des tarifs de transports doivent être appliquées pour les produits nécessaires à l'agriculture comme pour l'écoulement des produits agricoles, dans les régions où l'agriculture connaît des difficultés particulières, et il me semble que c'est le cas de la mienne.

Le Gouvernement est-il décidé à mettre en application cet article de la loi d'orientation qui, pour nous, Finistériens, revêt la plus grande importance ? S'il est nécessaire, pour bénéficier de cet avantage, qu'un département soit classé zone d'action rurale, je vous demanderais de classer le Finistère dans cette catégorie et de toute urgence.

Il est souhaitable, monsieur le ministre, que vous écoutiez les représentants qualifiés du département du Finistère, car ils sont unanimes sur ce point. Il est indispensable, bien sûr, d'éga-

liser les charges, les prix et les coûts de production dans la Communauté européenne. C'est ce à quoi, j'en suis persuadé, vous allez vous attacher. Mais il est non moins nécessaire que les charges et les coûts de production soient d'abord égalisés au sein même de la nation.

Votre tâche est lourde, monsieur le ministre. Je ne veux pas vous la compliquer par certains propos. Beaucoup de dispositions ont été mises au point pour contribuer à l'amélioration nécessaire du sort des agriculteurs. Il faut le dire au moment où ces mesures sont sur le point de porter leurs fruits car certains voudraient faire croire que les résultats qui se dessinent ont été acquis uniquement grâce à leur action.

Il est urgent, monsieur le ministre, de mettre en application les mesures que nous avons préconisées et votées afin d'améliorer le sort des agriculteurs.

Puisque le ministre des affaires étrangères, dont je regrette l'absence, est intéressé par ce débat, je vous demande, monsieur le ministre de l'agriculture, de lui transmettre notre désir que ne se renouvellent pas les erreurs économiques qui, jusqu'à présent, semblent être dans les habitudes de son ministère. Elles ne sont plus tolérables aujourd'hui.

J'ai relevé un certain nombre d'accords internationaux passés ces dernières années, où la comparaison des importations et des exportations de produits agricoles était trop souvent défavorable à la France, s'agissant spécialement des échanges. Durant les années 1959-1960, nous avons été empoisonnés par des accords commerciaux passés en 1958 avec différents pays envers lesquels nous n'avions aucune obligation. Je souhaiterais que désormais, contrairement à ce qui a été fait ces dernières années, un effort fût entrepris en vue de développer de plus en plus l'exportation de nos produits agricoles.

Je suis décidé à suivre ces problèmes de très près et je n'hésiterai pas à dénoncer à cette tribune chaque importation qui me semblerait abusive.

Nous avons actuellement des excédents agricoles dans beaucoup de domaines et, paradoxalement, nous achetons beaucoup plus de produits agricoles que nous n'en vendons. Bien sûr sommes-nous contraints d'acheter ce que nous ne pouvons produire chez nous, mais il importe d'entreprendre une étude d'ensemble quant aux décisions à prendre en matière d'importations. C'est le cas de la viande et des fruits. Il est ridicule d'importer des viandes de porc et de cheval quand on crève sous l'abondance des viandes bovines, ou encore d'importer certains fruits au moment où les fruits français sont surabondants.

Tant que le Gouvernement n'aura pas compris cela, nous rencontrerons toujours des difficultés provoquées par des excédents dans un domaine ou dans un autre. Il est peut-être temps de le comprendre et d'écouter la voix des parlementaires. (Applaudissements à droite.)

**M. le président.** La parole est à M. de Montesquiou.

**M. Pierre de Montesquiou.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, nous avons écouté le premier jour, avec une très vive attention, l'exposé de M. le ministre des finances et nous avons été très heureux de retrouver notre ancien maître des « Sciences politiques » et de constater que nos esprits étaient toujours perméables à sa clarté, à sa précision et, pour une fois, à son pessimisme que la presse a reconnu.

Le ministre de l'agriculture, qui est comptable de la vie des agriculteurs et en même temps le grand chef de l'intendance, s'est engagé à pas feutrés sur les sentiers qui l'amènent à la deuxième étape du Marché commun, car il avait peur d'entendre le ronronnement des tracteurs sur les routes de France et le bruit des foules atteintes de désespérance.

On peut constater, en fait, que l'agriculture européenne ne connaît pas à l'heure actuelle l'esprit communautaire, et qu'il n'est pas possible pour nous, députés des régions agricoles, d'admettre le passage à la deuxième période du Marché commun lorsqu'on sait, par exemple, que les Hollandais veulent maintenir au prix mondial leurs importations de céréales fourragères en provenance des pays tiers, importations qui leur permettent d'exporter des produits animaux.

Pour reprendre une image bien connue, la vache hollandaise est toujours nourrie en Amérique, et le beurre est à un prix tel qu'il est exporté à des cours de dumping.

Nous savons aussi que le porc allemand est nourri par nous. Or — c'est l'objet de mon intervention — il peut paraître aux agriculteurs français inquiétant que le poulet hollandais puisse être nourri en France grâce à nos exportations de céréales, avec du maïs à 28 francs et de l'orge à 23 francs.

J'arrive ainsi au cas précis de la situation dramatique de l'aviculture française. Les cours des poulets français ont atteint les 4 et 6 mai le prix fatidique de 430 francs. A ce moment-là la machine s'est déclenchée car on avait atteint le prix qui pouvait permettre les importations. Or le prix de 430 francs n'est pas très rémunérateur. Malgré certains scrupules, je vais vous donner des chiffres qui mettront en évidence les éléments de ce prix de revient. Il suffit de trois mois pour qu'un poulet soit en état d'être mis sur la table du consommateur. Les éléments du prix de revient sont assez limités : le prix du poussin est de 90 francs, la nourriture coûte 69 francs le kilo et le taux de conversion pour un kilogramme de chair est environ de 2,300 kilogrammes de farines. Donc, on peut établir à 180 ou 190 francs le prix de la farine. Les frais d'abattage sont de l'ordre de 90 francs, la mortalité coûte environ 10 francs, la main-d'œuvre 10 francs et les agios que vous connaissez tous sont de l'ordre de 20 francs, ce qui amène grosso modo le prix de revient du poulet aux environs de 410 ou de 415 francs.

L'importation massive a donc lieu et les cours tombent à 330 francs.

Les arrivages aux halles centrales de Paris qui faiblissent normalement à cette période de l'année ne connaissent aucune diminution et la dernière semaine de mai a enregistré, au contraire, le tonnage le plus élevé qui ait été constaté depuis le début de 1961.

La resserre journalière dépasse 20 tonnes et a même atteint certains jours 31 ou 33 tonnes contre 6 à 10 tonnes en mai-juin 1960.

Une lettre a été adressée à M. le ministre de l'agriculture par le conseil d'administration de la société interprofessionnelle de l'aviculture pour lui demander certaines explications et M. le ministre de l'agriculture, dans sa réponse, considérait que la conclusion d'une convention générale entre les pouvoirs publics et cette société n'était pas justifiée par les actions « actuellement décidées ».

Déjà au mois de mars dernier, l'administration avait refusé de suivre le rapporteur devant le F. O. R. M. A. et les experts de la profession, qui proposaient d'inscrire un crédit d'un million de nouveaux francs pour permettre la réalisation d'opérations de stockage par congélation de volailles, n'avaient pas eu satisfaction.

Je ne suis peut-être pas d'accord sur ces chiffres car M. Pleven, dans un exposé lumineux, agrémenté par les perspectives des rivages bretons, vous a demandé hier 3 millions de nouveaux francs et je suppose que les chiffres de M. Pleven sont certainement plus près de la vérité.

Alors que tous les producteurs ont réalisé des efforts remarquables pour comprimer leur prix de revient, moderniser leur élevage, améliorer la qualité des produits, il n'est pas concevable que les pouvoirs publics se refusent à prendre en considération l'ensemble des mesures particulièrement constructives présentées au Gouvernement au début de cette année pour promouvoir une organisation du marché des produits avicoles et une orientation de la production.

De nombreux aviculteurs se trouvent aujourd'hui dans une situation difficile en raison des emprunts qu'ils ont contractés pour l'amélioration de leurs élevages et si rien n'est fait immédiatement ils vont se trouver dans la situation des producteurs de pommes de terre et de primeurs.

C'est pourquoi je demande à M. le ministre de l'agriculture de prévoir, en premier lieu, la réalisation d'urgence des opérations de stockage par congélation que les retards apportés à l'organisation du marché de l'aviculture rendent aujourd'hui indispensables, en deuxième lieu, les mesures nécessaires pour le développement des exportations de volailles, enfin, la mise en place effective de la société interprofessionnelle de l'aviculture pour la réalisation des mesures positives telles que l'établissement d'une conjoncture avicole, la normalisation des cours, le développement des exportations, etc., proposées dans le dossier remis à M. le ministre de l'agriculture et à M. le ministre des finances, le 9 mars 1961.

Telles sont les mesures que nous réclamons. Il n'est pas possible d'engager davantage l'agriculture dans l'accélération de la libération des échanges, à moins que l'on ne veuille accélérer la ruine de l'agriculture.

Je sais que certains technocrates trouvent qu'il y a trop d'agriculteurs sur la terre de France, mais on n'a rien prévu pour donner un emploi aux jeunes agriculteurs. L'enseignement technique dans certains départements du Sud-Ouest est inexistant. On veut aussi supprimer les petites communes dans les départements ruraux. En ce qui concerne le nôtre, 92 communes doivent être supprimées.

Je voudrais parler brièvement de la politique du crédit agricole à l'égard des aviculteurs. Nous avons été très surpris d'apprendre, avec évidemment un certain préavis, que le plafond et la durée de l'escompte seraient réduits. Nous avions l'habitude, comme dans le commerce et l'industrie, de bénéficier d'un escompte de 90 jours. Or les agriculteurs ont appris brusquement que le papier ne pourrait être escompté qu'à 60 jours et que le plafond devait être abaissé.

Tant que le prix de revient des produits agricoles français sera le plus élevé du Marché commun, il ne sera pas possible d'envisager une politique agricole commune à l'agriculture européenne et encore moins de lutter contre le dumping.

Je connais les difficultés que vous avez, monsieur le ministre, avec vos partenaires. Pour reprendre les termes de notre rapporteur, l'agriculture communautaire doit être défendue efficacement contre les concurrence extérieures à des prix mondiaux faussés ou insoutenables.

C'est la production communautaire qui, par priorité, doit satisfaire autant que possible les besoins actuels et potentiels de la Communauté. Mais nous, nous ne pouvons accepter la ruine des agriculteurs de France.

Car le monde rural est encore considéré comme étant celui de la stabilité qui a assuré force et pérennité aux valeurs traditionnelles de la société française.

M. Félix Kir. A juste titre !

M. Pierre de Montesquiou. Merci, monsieur le chanoine.

Pourtant, à la lumière des statistiques et des faits, on peut constater que ce monde rural est en profonde évolution. Ne sommes-nous pas à la fin d'une époque qui eut des mérites indiscutables et fut, en particulier, créatrice dans notre pays de valeurs humaines, personnelles, familiales et sociales ?

La disparition de cette civilisation rurale basée sur le dur travail de la famille paysanne, sur l'épargne, sur l'amour de la terre risque d'entraîner des chocs douloureux et met déjà à nu de nombreuses misères que l'apparente stabilité de la vie rurale avait longtemps cachées et que les événements des derniers jours viennent de montrer.

Rien n'est plus grave pour des êtres confinés dans le sous-développement que d'avoir des complexes moraux, et la désespérance les fait agir car ils n'ont plus rien à perdre.

Je suis persuadé que le Gouvernement fera l'impossible pour éviter cette perspective. Quittez l'immobilisme, abandonnez la politique des « petits paquets », allez de l'avant, monsieur le ministre. Vous ne recevrez à ce moment que des encouragements de toute la population agricole. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à Mlle Dienesch.

Mlle Marie-Madeleine Dienesch. Monsieur le ministre, il est regrettable qu'aujourd'hui nous ne puissions pas uniquement nous réjouir du pas nouveau que veut faire le Gouvernement vers la réalisation de l'Europe économique.

On peut sans exagération qualifier de dramatique la situation actuelle de certains secteurs de la production.

Outre le devoir que nous avons de vous rendre hommage, ainsi qu'à M. le ministre des finances et des affaires économiques, pour ce pas nouveau, nous avons le devoir de souligner l'urgence des mesures qui s'imposent pour pallier la réalisation insuffisante d'une politique agricole commune dont — on l'a bien dit — notre pays ne porte pas seul, sans doute, la responsabilité.

Après tant d'exposés si complets, je voudrais, moi aussi, me borner à évoquer un secteur où cette carence se fait actuellement sentir, à l'heure où nous débattons. Ma tâche est bien simplifiée, puisque l'orateur qui m'a précédée en a déjà grandement parlé. C'est le secteur de l'aviculture. Il mérite cependant qu'on s'y attarde, car ce troisième secteur de la production nationale, qui est un facteur essentiel de la petite exploitation familiale, connaît un développement très particulier dans les départements bretons où, aujourd'hui, la jeunesse nombreuse, travailleuse, est impatiente de trouver sa place légitime dans la nation.

L'orateur qui m'a précédée a souligné la situation catastrophique du marché, les arrivages, l'importance anormale de la resserre actuelle et les prix aux cours des halles. Nous pourrions ajouter que le prix d'achat est actuellement bien éloigné du prix de revient minimum.

Sans doute on peut regretter l'augmentation non contrôlée de la production fermière. C'est vrai. Mais les difficultés essentielles

sont dues, aujourd'hui, aux importations excessives de poulets hollandais et danois qui ont trop lourdement pesé sur le marché intérieur et sur le marché algérien.

D'autre part, en ce qui concerne l'exportation, notre situation sur le marché allemand est gravement concurrencée par la Hollande et le Danemark, qui sont très favorisés par le prix auquel ces pays achètent leurs céréales secondaires, problème sur lequel on a déjà attiré votre attention.

Les mesures d'urgence que nous vous demandons, monsieur le ministre, peuvent d'ailleurs intéresser tout le marché intérieur. C'est d'abord la meilleure adaptation du F. O. R. M. A. — le fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles — qui ne peut pas aujourd'hui intervenir efficacement en présence des difficultés qui surgissent.

Or une action rapide est indispensable pour que la production agricole française puisse tenir sa place à côté des autres productions du Marché commun.

En ce qui concerne la société interprofessionnelle avicole, il serait temps de répondre aux efforts des producteurs. Celle-ci permettrait qu'il y ait en quelque sorte un offreur unique à l'exportation sur l'Allemagne. Mais sur ce point, encore une fois, on ne peut pas incriminer la profession qui a fait un effort, qui a élaboré des textes. La société interprofessionnelle bretonne, en particulier, vous a soumis, il y a trois mois, des textes qui auraient pu être très rapidement agréés et qui tendaient à faire de cette société une société conventionnée. Cela permettrait enfin l'organisation et le contrôle permanent du marché agricole.

Dans l'immédiat, c'est vers le ministre des finances que nous nous tournons. Il s'agit d'éviter la ruine d'un très grand nombre de petits aviculteurs. Des décisions et des crédits sont donc nécessaires pour le stockage-congélation d'au moins mille tonnes de poulets de chair, peut-être même avec l'intervention exceptionnelle de la S. I. B. E. V.

On a rappelé l'effort des producteurs pour améliorer la qualité, pour conquérir les marchés, qu'il s'agisse des coopératives avicoles qui sont en plein essor en Bretagne ou de certaines sociétés interprofessionnelles.

Monsieur le ministre, les producteurs, loin de revendiquer par des actes de violence, vous avaient apporté au début de mars leur collaboration, leurs suggestions raisonnables et légitimes. Il serait très grave aujourd'hui de ne pas leur donner réponse très rapidement.

En leur donnant cette satisfaction, vous feriez preuve non seulement de compréhension et de justice mais aussi d'une élémentaire, indispensable et urgente sagesse politique. (Applaudissements au centre gauche.)

**M. le président.** La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures, est reprise à dix-sept heures vingt-cinq minutes.)

**M. le président.** La séance est reprise.

La parole est à M. Dumas.

**M. Pierre Dumas.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je ne vous infligerai pas une réédition de tout ce qui a été dit et si bien dit à cette tribune sur le problème agricole, à propos duquel a été fait un très large tour d'horizon.

Qu'il me soit seulement permis de noter au passage que si les préoccupations des départements bretons, en particulier, exposées ici à diverses reprises, méritent l'attention, il conviendrait de ne pas négliger d'autres régions où, pourrions-nous dire, le lait commence à bouillir, s'il ne déborde pas encore. Le problème du lait est précisément l'un de ceux qui, dans la perspective du Marché commun, mérite réflexion.

Dans ce domaine comme dans les autres, il convient de s'adapter à cette économie de marché et à cette concurrence. Mais il faut aider l'agriculture française.

Il y a lieu de le faire sur trois plans : la dimension de l'exploitation et sa rentabilité ; la prévision et l'orientation ; la commercialisation, la transformation et le stockage.

Si, dans deux de ces domaines, la dimension de l'exploitation et la commercialisation, des textes ont été votés, il faut reconnaître qu'en matière de prévision et d'orientation pour orienter le choix et le volume des cultures et des activités de l'agriculture, tout reste encore à faire ou presque.

La surprise et le désordre causés par l'augmentation de la production du lait en est une démonstration. Et le fait même qu'on

n'ait peut-être pas su prévoir suffisamment les difficultés qui résulteraient de cette augmentation, que l'on avait favorisée au contraire, interdit au Gouvernement d'abandonner aujourd'hui les producteurs à eux-mêmes, ou de faire retomber sur eux seuls le poids de l'effort à consentir, ce qui reviendrait au même.

Ayant dit que je n'insisterais pas sur ces problèmes qui ont été déjà traités, je demande la permission de souligner un point non encore abordé, concernant le protocole n° 7. Puisque nous revenons ainsi au texte, il est peut-être bon de rappeler quel est exactement le problème.

Par exception à la procédure normale d'établissement d'un tarif douanier périphérique, le traité de Rome, dans son article 20, a prévu que les droits applicables aux produits de la liste G sont fixés par voie de négociations entre les Etats membres de la commission européenne.

La discussion d'aujourd'hui porte en fait sur l'approbation des accords intervenus sur les droits à appliquer aux produits de cette liste G.

De quoi s'agit-il dans ce protocole n° 7, qui constitue l'un des éléments de cette liste ?

Il s'agit, en fait, si l'on ratifie sans autre forme de procès le texte qui nous est soumis, d'autoriser l'importation *ad libitum* de pâtes à papier à droits réduits ou nuls. *Ad libitum*, dis-je, puisque le Gouvernement s'engagerait à ne pas invoquer les contingents tarifaires pour faire obstacle à la libre circulation des marchandises.

Or, par-delà l'aspect un peu technique et rébarbatif de ce texte, c'est toute une industrie française qui est en cause, et avec elle la forêt française. Du même coup, cela pose à la fois un problème de méthode et un problème de principe qui paraissent mériter l'attention de l'Assemblée.

L'industrie française des pâtes à papier est en effet un gros client de la forêt française ; leur destin est solidaire. Il me suffira de rappeler qu'en 1960 l'industrie française des pâtes à papier a consommé près de trois millions et demi de mètres cubes de bois, soit sept fois plus qu'avant guerre, ce qui montre les efforts accomplis dans ce domaine.

Ce client important de la forêt française est en outre un client nécessaire, car il peut utiliser des déchets et des débris, ce qui permet de revaloriser le bois. Sans cette utilisation et cette revalorisation, le prix de certaines opérations faites à partir du bois serait plus élevé.

Or, dans l'état actuel des choses, l'industrie française des pâtes à papier — on l'a déjà dit il y a un an lorsque ce problème a été abordé — n'est pas encore en mesure d'affronter sans précaution la concurrence de la Suède, qui bénéficie de conditions fondamentalement différentes des nôtres. En effet, la forêt suédoise, constituée de bois résineux longs et de faible diamètre, est, par définition et depuis des décennies, destinée à alimenter la papeterie. Les rivières y réduisent à presque rien le coût des transports.

Enfin — et j'insiste tout particulièrement auprès du Gouvernement à ce propos — l'énergie électrique, que nous payons cher en France, même dans nos régions productrices d'énergie hydro-électrique, est vendue aux industries papetières 1 franc le kilowatt en Suède, contre 6,30 francs en France.

**M. Félix Kir.** C'est vrai, et on n'a rien fait pour remédier à cet état de choses.

**M. Pierre Dumas.** Si l'on ajoute à cela qu'il existe en Suède une concentration considérable, que les mêmes sociétés sont propriétaires à la fois des forêts, des usines de pâte à papier et des usines de transformation, on aperçoit quel danger nous courrions si nous ne protégeons pas l'industrie française des pâtes à papier : les fournisseurs étrangers de pâtes ne tarderaient pas à nous imposer des produits manufacturés, et c'est notre industrie de transformation des produits papetiers qui serait frappée à son tour.

L'exemple de pays voisins confirme ces craintes. L'Allemagne, notamment, a pris des mesures analogues à celles qui nous sont proposées aujourd'hui. Alors qu'elle a dû limiter strictement la production nationale des pâtes mécaniques et des pâtes bisulfite écrue, elle a renoncé complètement à la production de pâtes soude écrue et soude blanchie.

Cependant l'Allemagne, de même que la Belgique et l'Italie, pays qui sont ouverts à ces produits sans protection douanière, connaissent, en compensation, une protection fiscale variant de 5 à 8 p. 100, alors que notre régime français de la T. V. A. ne permet aucune précaution de cette nature.

Voilà pourquoi les pays voisins qui participent au Marché commun faisant déjà subir à notre industrie papetière et, par-

tant, à la forêt française une pression indirecte mais non négligeable, puisqu'il utilisent ces pâtes pour la fabrication de produits transformés qu'ils revendent en France, il ne paraît pas possible de supporter une pression plus directe et plus vive.

Accepter cela serait d'ailleurs d'autant plus surprenant que ce serait annihiler de très importants efforts déployés par notre pays depuis de nombreuses années. C'est pourquoi je disais qu'il y avait là d'abord une question de méthode.

En effet, si vous voulez bien retenir que la production française de pâtes à papier qui était en 1939 de 350.000 tonnes et seulement de 600.000 tonnes encore en 1951, s'est élevée à 900.000 tonnes en 1958 et à 1.184.000 tonnes en 1960, vous devinez, derrière ces chiffres, les efforts d'investissements et les efforts techniques considérables qui ont été consentis.

La proportion est aujourd'hui renversée. L'utilisation des pâtes de fabrication nationale dans les papeteries françaises est plus importante aujourd'hui que celle des pâtes importées. Qui plus est, on a, pour la fabrication de ces pâtes, fait appel d'une façon de plus en plus large à la forêt française. On a même utilisé les feuillus.

D'autre part, depuis la création du fonds forestier national, les pouvoirs publics ont pris des mesures importantes en vue d'assurer, soit le boisement de terrains nus, soit l'enrichissement et l'amélioration des forêts existantes, soit enfin l'équipement des massifs forestiers afin d'en faciliter l'exploitation.

Tout cela, directement ou indirectement, a représenté de la part des pouvoirs publics un effort financier considérable.

Allons-nous aujourd'hui y renoncer brusquement? Ce serait, semble-t-il, manquer de suite dans les idées.

Telle ne semblait pas être d'ailleurs l'intention du Gouvernement il y a encore un an, bien au contraire, puisque M. Fontanet — que je suis ravi de voir au banc du Gouvernement — soulignait ici même l'effort consenti par le Gouvernement en ce qui concerne, par exemple, le financement et l'animation des recherches pour l'utilisation des bois feuillus ou des bois de taillis.

Répondant à M. Muller, il précisait ensuite: « Je fais remarquer que le Gouvernement vient de déposer un plan intérimaire couvrant une période de dix-huit mois et accordant d'ores et déjà une part importante aux préoccupations exprimées » — l'utilisation des feuillus — « de plus, le commissariat au plan... travaille en ce moment à l'élaboration d'un nouveau plan, le IV<sup>e</sup> plan, qui prendra la suite du plan intérimaire ».

Dans ces conditions, on comprend mal aujourd'hui que les données du problème semblent brutalement modifiées, puisque ce qui nous est proposé est le contraire même de ce qui nous a été promis il y a un an, lorsque le Gouvernement, reconnaissant la solidarité entre l'industrie nationale des pâtes à papier et la forêt française et la nécessité de recueillir le fruit d'efforts importants consentis ces dernières années en faveur de la reforestation, faisait des promesses précises.

J'avais moi-même, à cette tribune, posé au Gouvernement, la question suivante: « Dès lors, il serait essentiel de connaître les intentions du Gouvernement, de savoir si, après avoir ramené le droit de douane de 10 à 6 p. 100, il entend extérioriser d'autres réductions, ou si nous pouvons être assurés que, comme le permettent les stipulations du traité de Rome et les négociations ultérieures relatives à la liste G, le tarif périphérique applicable aux pâtes à papier de la Communauté au taux de 6 p. 100 sera maintenu dans les discussions internationales en cours ou sur le point de s'engager, notamment dans le cadre du G. A. T. T. ».

En réponse à cette question, M. Fontanet avait bien voulu, avec beaucoup de netteté, me répondre: « Le Gouvernement donne l'assurance qu'il réclamera au cours des négociations qui se dérouleront dans le cadre du G. A. T. T. ou dans toute autre circonstance, le maintien à 6 p. 100 du tarif périphérique applicable aux pâtes à papier. Je puis également assurer que les contingents stipulés à l'article 2 du décret correspondent aux quantités strictement nécessaires à l'approvisionnement de nos usines ».

Et voici qu'aujourd'hui il nous est proposé, par le protocole n° 7, d'admettre en fait à droits réduits ou à droits nuls des pâtes à papier étrangères. Il est précisé sur ailleurs, ainsi que je l'ai rappelé, que les contingents ne devront même pas être une limite à la libre circulation des marchandises.

Dès lors, je crois que nous sommes en droit de demander au Gouvernement de nous montrer d'abord qu'après avoir entrepris un grand effort en faveur de la production des pâtes à papier nationales et de la reforestation, il reste soucieux de défendre la forêt française et que, dans ce domaine comme dans les autres, il entend pratiquer une politique cohérente et continue et ne pas renier la promesse faite le 22 juillet 1960.

Nous serions heureux, par la même occasion, de constater que le Gouvernement joue le jeu avec le Parlement.

Un certain nombre de députés, dont je suis, ont accepté délibérément la restriction de certains pouvoirs de ce Parlement en vue de mettre de l'ordre dans les affaires de l'Etat, mais avec la conviction que, par contre, là où le Parlement est compétent et où le dialogue est engagé, le jeu se pratique de bonne foi de part et d'autre.

Des promesses nous ont été faites en juillet 1960. Il me paraît surprenant qu'en février dernier le Gouvernement ait pu signer avec nos partenaires des accords comportant des dispositions entièrement contraires à ce qui avait été proclamé et promis en juillet 1960, et qu'on nous propose aujourd'hui de nous déjuger nous-mêmes en ratifiant ce traité.

Voilà pourquoi, avec un certain nombre de mes collègues, et derrière M. Alliot, défenseur de la forêt française, j'ai signé un amendement.

Voilà pourquoi, monsieur le ministre, nous demandons au Gouvernement de réaffirmer nettement que le droit de douane fixé à 6 p. 100 sera maintenu, que les contingents tarifaires prévus au protocole n° 7 seront rigoureusement limités aux quantités strictement nécessaires et qu'il n'y aura aucune consolidation desdits contingents tarifaires.

En acceptant cet amendement, le Gouvernement affirmerait sa volonté de poursuivre une politique d'équipement et de reforestation qui a déjà coûté fort cher, afin d'en recueillir maintenant les fruits.

Il prouverait aussi, comme je viens de le rappeler, qu'il entend respecter les engagements pris devant le Parlement. (Applaudissements.)

M. Jacques Raphaël-Leygues. Il faudrait, pour cela, qu'il y ait une cohésion ministérielle!

M. le président. La parole est à M. Kir.

M. Félix Kir. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je crois qu'une fois de plus se trouve vérifié le proverbe que la qualité remplace la quantité. (Sourires et applaudissements.)

C'est pourquoi je vous adresse à tous mes félicitations. Du reste, je serai extrêmement bref étant donné que le problème a été examiné sous tous ses aspects. Je me contenterai de dire, en style télégraphique, ce que je pense sur certaines questions particulières.

Tout d'abord, j'exclus *a priori* la perspective du pessimisme. Nous sommes en effet un peuple favorisé. La France a à sa disposition les meilleurs éléments pour alimenter facilement, j'allais dire copieusement, 100 millions d'habitants au minimum.

Certains manifestent aujourd'hui une réelle inquiétude et se demandent ce qui va se passer. Eh bien! il ne se passera rien du tout! (Rires.)

C'est du moins mon avis. Vous le constaterez certainement avec le temps, et cela pour bien des raisons.

Tout d'abord, je salue la population agricole. La France a la chance d'avoir une population agricole stable, réfléchie, estimée et aussi compétente. Il n'est pas rare de voir des agriculteurs qui possèdent les connaissances d'un ingénieur. J'en rencontre très souvent. Dans ces conditions, je ne vois pas pourquoi nous serions inquiets.

Puisque l'on parle de l'agriculture, j'estime que le Gouvernement devrait faire un geste à l'égard de la Bretagne. Cela me semble nécessaire, mesdames, messieurs. Les Bretons sont éloignés des marchés d'exportation. Ils sont à 600 kilomètres de Paris, à 1.000 kilomètres de Strasbourg.

Il faut, en premier lieu, abaisser le prix des transports. Cette mesure devrait être prise dès demain matin. Je vous assure que nous sommes prêts, dans la région de l'Est, à acheter les produits en excès. J'offre d'acheter demain 1.000 tonnes de produits bretons pour la ville de Dijon.

Mesdames, messieurs, il y a là une question de solidarité nationale. Celle-ci est d'autant plus nécessaire que le Gouvernement fait des gestes de solidarité internationale sur un plan discutable. Voici, en effet, ce que je lis dans une revue qui nous a été adressée ce matin par le gouvernement de la V<sup>e</sup>:

« Le budget collectif est instauré de dépôt sur le bureau du Parlement comporte des dotations budgétaires supplémentaires élaborées à une époque où l'étendue des effets de la sécheresse n'était pas encore connue. Il comporte: premièrement, 100 millions d'anciens francs pour permettre la vente d'orge à prix

réduit ; deuxièmement, 400 millions d'anciens francs pour l'assistance aux agriculteurs sinistrés ; troisièmement, 500 millions d'anciens francs pour la distribution de denrées à titre gratuit.

« Supposons réalisées les importations de céréales nécessaires à l'alimentation des populations et les mesures propres à améliorer la situation du cheptel, il est encore nécessaire de mettre en œuvre trois sortes d'actions pour : premièrement, faire face aux besoins des exploitants agricoles ; deuxièmement, permettre une assistance directe, par distribution de vivres aux populations totalement démunies de ressources et incapables de travailler ; troisièmement, donner du travail aux populations aptes à travailler et leur permettre d'acquiescer les ressources nécessaires à leur subsistance ».

Mais, mesdames, messieurs, c'est un peu là le programme de l'agriculture. Nos agriculteurs ne réclament pas l'impossible : ils demandent une vie convenable. Ils la méritent bien, car, tout de même, ils ont parfois des obligations très pénibles ; souvent, par exemple, ce sont encore les chefs d'exploitation qui remplacent les domestiques, les jours de fête.

Dans ces conditions, nous ne pouvons pas rester dans l'indifférence, d'autant que, je le répète, la France est la première nation agricole du monde.

J'ai effectué des enquêtes en Amérique, en Angleterre, en Belgique, au Luxembourg, en Suisse, en Italie, en Allemagne. J'en ai rapporté la certitude que notre agriculture est supérieure à celle des autres pays. Les étrangers eux-mêmes le reconnaissent.

L'Assemblée s'occupe aujourd'hui de la Communauté européenne. C'est une question d'actualité.

Je recevais à Dijon, il y a de cela quelques semaines seulement, les délégués des six nations qui font partie de la Communauté européenne. Tous me demandaient pourquoi nos concitoyens s'inquiétaient alors que nos prix sont inférieurs aux prix étrangers.

Il suffit, d'ailleurs, de sortir de nos frontières pour s'en rendre compte. Cela n'arrive de temps à autre, assez souvent même, et je puis affirmer, monsieur le secrétaire d'Etat au commerce intérieur, que partout les prix sont supérieurs aux nôtres. Du reste, lorsqu'on se rend dans ces pays pour acheter des articles avantageux, on en revient les mains vides. (Rires.)

A ce point de vue, je le répète, il n'y a donc pas lieu d'éprouver une inquiétude excessive.

M. le ministre de l'agriculture est prêt à écouter tous les conseils, à admettre les suggestions réellement efficaces susceptibles d'améliorer la situation. Mais les réalisations ne dépendent pas de lui, nous le savons bien.

M. le ministre des finances a dit récemment ici qu'il n'avait pas de crédits. Franchement, si le ministre des finances n'a pas de crédits, à qui faut-il s'adresser pour en obtenir ? (Nouveaux rires.)

Mesdames, messieurs, dans la conjoncture actuelle il faut avoir confiance dans l'avenir du pays. Doyen de cette Assemblée, ayant connu de nombreuses fluctuations de notre histoire nationale, je certifie que nous sommes en bonne posture pour sortir de l'impasse, à condition qu'on veuille bien employer certaines méthodes pratiques.

On recherche de l'argent. Nous avons entendu tout à l'heure un beau discours, fort documenté, sur le reboisement et la pâte à papier. Chaque année nous perdons 110 milliards parce que nous ne produisons pas de pâte à papier en quantité suffisante. Or, chacun sait que beaucoup de nos essences forestières conviennent à cette fabrication.

A plusieurs reprises depuis 1945 j'ai réclamé une action en faveur du reboisement. D'autre part, la seule mise en valeur des friches rapporterait 400 milliards de francs par an. Les sources de revenus existent, il suffit de les exploiter.

En conclusion, j'en citerai une, très importante, que personne n'a osé souligner ici : c'est la fin de la guerre d'Algérie.

Dans cette revue que je citais tout à l'heure, j'ai lu une déclaration solennelle de M. Pierre Messmer, ministre des armées, qui précise que « le nouveau combat qui est ordonné aux soldats en Algérie sera un combat pacifique ».

Puisqu'il s'agit d'une occupation pacifique, je demande au Gouvernement de démobiliser immédiatement 200.000 jeunes Français qui se morfondent en Algérie.

Personne n'ose dire dans la presse, à la radio ou ailleurs que la guerre d'Algérie nous coûte 5 milliards par jour, 1.750 milliards pour cette année comme pour l'année dernière. Et l'on prévoit encore une augmentation de ces crédits !

Voilà une source de revenus. Je laisse cette appréciation à votre jugement personnel, à votre conscience et je formule l'espoir que dans la Communauté européenne, comme me le disait le président du conseil de la Grèce, « c'est encore la France qui, demain comme par le passé, indiquera aux nations le chemin de la prospérité, de la paix et de la liberté ». (Applaudissements.)

M. le président. Avant de donner la parole à M. Weber, j'informe l'Assemblée nationale que M. le ministre de l'agriculture et M. le ministre des finances sont entendus en ce moment par la commission des finances sur le problème agricole. Telle est la raison de leur absence ; ils se sont, du reste, excusés auprès de la présidence.

La parole est à M. Weber.

M. Pierre Weber. Monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, au cours de cette session mutilée dans sa durée et qui se déroule sous le signe habituel de la grande modestie en matière de possibilité d'expression et d'efficacité des membres de l'Assemblée nationale, il nous apparaît certes que, tant pour le présent que pour l'avenir de notre pays, la recherche rapide de la solution du problème auquel faisait allusion M. le chanoine Kir, à savoir le drame algérien, aussi bien sur le plan des cœurs et des consciences que sur celui des réalités politiques pratiques, peut être considérée comme l'important, en fait, sur bien d'autres sujets de nos préoccupations.

Constatons en passant que les faits actuels ne sont pas encore de nature à nous apporter les solutions de paix, d'équilibre, de relations humaines, sociales ou économiques souhaitées par la majorité du pays.

Ce sont ces faits qui peuvent probablement nous expliquer, en partie du moins, l'absence au sein de cette Assemblée d'échanges de vues avec le Gouvernement sur bien des problèmes qui, eux aussi, mériteraient plus d'attention et également de solutions rapides, réalistes et efficaces.

Je fais en ce moment allusion aux problèmes sociaux, familiaux, agricoles, économiques et financiers et, peut-être surtout, aux problèmes de politique étrangère. Ce sont des remarques sur ces derniers que la discussion relative aux projets de loi autorisant l'approbation d'accords douaniers tarifaires conclus en application du traité instituant la Communauté économique européenne me fournira l'occasion de développer brièvement et je vous saurai gré, monsieur le secrétaire d'Etat, en l'absence de M. le ministre des affaires étrangères que je regrette de ne pas voir au banc du Gouvernement, de l'intérêt que vous voudrez bien porter à ces remarques et des réponses qui, je l'espère, leur seront données grâce à l'intermédiaire que vous aurez été.

Certes, il nous est proposé — j'en suis satisfait — de franchir de nouvelles étapes sur le chemin de la planification, de l'unification et de l'intégration de l'économie européenne dans le cadre du traité qui a institué la Communauté économique européenne. Mises à part certaines réserves qui peuvent être motivées dans des secteurs particuliers et sur lesquels il a été fait longuement allusion au cours de ce débat — notamment l'agriculture, l'industrie papetière, le reboisement — malgré les difficultés qui peuvent et qui pourront encore se manifester, j'approuverai toutes les mesures tendant à l'accélération du Marché commun.

Lors de son intervention de mardi après-midi, M. le ministre des finances nous précisait :

« Le Marché commun a joué un rôle catalyseur dans l'évolution économique du pays. C'est une des raisons de notre attachement à la construction européenne. L'Europe demeure un des fondements de notre politique économique, comme de notre diplomatie. »

Au cours de ce même débat, M. le ministre de l'agriculture précisait « qu'il n'y aurait de libre circulation des produits agricoles que lorsque aura été définie une politique agricole commune ».

Je redoute cependant qu'il ne soit toujours délicat et difficile d'instituer une politique européenne agricole, une politique économique, une politique de l'énergie, une politique des transports, une politique financière et monétaire tant que n'existera pas un pouvoir politique supérieur aux Etats et légitimement fondé sur le vote des citoyens, ce pouvoir politique supranational étant seul armé pour faire respecter la lettre et l'esprit des traités. J'estime que l'addition des intérêts nationaux sans sanction communautaire est inopérante, ou du moins difficile à réaliser et à rendre efficace.

Ainsi, reprenant un thème que j'ai déjà eu l'occasion de développer à cette tribune, je tiens à insister de nouveau sur la mission que la France doit remplir et sur le rôle qu'elle doit jouer dans la construction de l'Europe. Il s'agit, certes, d'une œuvre immense, et sa réalisation doit s'inscrire au premier rang de nos préoccupations. Il s'agit pour nous de nous persuader, à la lumière des réalités, de l'impossibilité pour les pays européens isolés de réaliser à la fois les conditions de leur épanouissement et la défense des principes de liberté.

Une conclusion simple et brutale se dégage et s'impose : il est de première urgence d'architecturer l'Europe, de faire en sorte qu'elle devienne une entité réelle, de manière à lui permettre de jouer enfin un rôle plus efficace sur l'échiquier mondial.

Certes, je ne fais en ce moment que rappeler des notions qui peuvent apparaître comme banales tant elles tombent sous le sens. Pourtant, comment admettre que semblables notions, apparemment acceptées par tous, reconnues comme valables et souhaitables, n'aient pas encore été suivies de réalisations concrètes plus poussées ?

Nous sommes appelés aujourd'hui à marquer notre intérêt à l'évolution économique de l'Europe. C'est bien. Mais quand nous intéresserons-nous davantage à la recherche des solutions pratiques sur les plans culturel et humain, social et politique ? Quand, au lieu de nous contenter de penser l'Europe en philatélistes, le ferons-nous en véritables réalistes ?

Sera-t-il un jour permis à l'Assemblée nationale de se prononcer sur ces questions, de préciser ses conceptions sur la seule Europe souhaitable, parce que seule capable de dynamisme dans l'union entre ses partenaires et non génératrice de perpétuelles concurrence et oppositions entre eux ? Je fais ici allusion à l'Europe intégrée.

Pourrons-nous un jour dans cette enceinte discuter des tares fondamentales d'une « Europe des patries » et souligner le potentiel d'efficacité de la « patrie Europe », des inconvénients des thèses visant à la simple coopération et des avantages de l'intégration ?

Ne devons-nous pas penser qu'à l'époque actuelle, la politique étrangère traditionnelle et classique, celle qui consiste en des contacts périodiques entre les chefs d'Etat à l'occasion de manifestations plus ou moins spectaculaires et orchestrées, est périmée ?

Les moyens d'information, les possibilités de diffusion des nouvelles, l'intérêt de plus en plus marqué des populations en faveur d'un avenir qu'elles veulent dans la paix et le progrès, le travail et la liberté, sont des éléments qui, à mon avis, nous obligent à une révision profonde des méthodes et des doctrines habituelles des spécialistes en politique étrangère.

Permettez-moi, monsieur le ministre des finances, puisque vous avez actuellement la responsabilité de représenter ici le Gouvernement, de vous prier d'être mon interprète auprès de M. le ministre des affaires étrangères auquel il m'aurait plu de rappeler une question écrite que je lui avais posée le 24 octobre 1960, ainsi que la réponse qu'il m'a donnée.

Cette question a été inscrite sous le n° 7552. A l'occasion de cette question, je tenais à souligner la gravité d'une situation internationale qui ne cessait de rendre plus manifestement évidente la nécessité de construire une Europe unie.

Me référant à l'initiative du chef de l'Etat en faveur d'un référendum européen, initiative susceptible de répondre à la même préoccupation que la mienne, je demandais : premièrement, si le Gouvernement avait pris connaissance du projet de traité présenté par le congrès du peuple européen, portant convocation d'une assemblée constituante européenne, dont les conclusions feraient l'objet d'un référendum populaire dans les pays de la Communauté européenne ; deuxièmement, si le Gouvernement avait eu connaissance que déjà plus de 500.000 citoyens européens avaient, au cours d'élections primaires, apporté leur appui à ce projet ; troisièmement, enfin, si le Gouvernement avait l'intention d'accueillir favorablement une telle procédure en vue d'aboutir à l'unité politique de l'Europe.

Après un nombre de mois de patience supérieur à celui prévu habituellement par le règlement, je recevais la réponse suivante :

« Le texte du projet de traité adopté en 1959 par le congrès du peuple européen et tendant à la convocation d'une assemblée constituante européenne vient seulement d'être porté à la connaissance du Gouvernement. L'honorable parlementaire comprendra, dans ces conditions, que le Gouvernement ne s'estime pas en mesure de se prononcer sur l'accueil qu'il pourrait éventuellement réserver à l'initiative du congrès du peuple européen. »

Vous reconnaîtrez avec moi, monsieur le ministre, que je ne pouvais guère être satisfait d'une réponse aussi peu favorable, certes, aux services de renseignement du Gouvernement, du ministère des affaires étrangères en particulier, qu'inefficace quant à l'objet de la question que je posais.

Depuis cette réponse des éléments nouveaux sont intervenus. En Italie, 64 députés présentaient au Parlement, le 23 février 1961, une motion « invitant le Gouvernement à s'orienter vers l'élaboration et la signature d'un traité instituant le pouvoir constituant du peuple européen, par élection directe d'une assemblée européenne chargée de rédiger la constitution de la fédération européenne ».

En Allemagne, une action parlementaire identique se dessine.

En France, le Conseil des communes d'Europe vient de prendre position d'une façon formelle en faveur d'une procédure constituante européenne.

Il apparaît ainsi très nettement aux observateurs avisés que l'opinion publique met de plus en plus sa confiance et ses espoirs dans l'idée d'une Europe unie. Les gouvernements nationaux n'ont pas le droit de trahir cette confiance et ces espoirs. Aucun Gouvernement, en régime démocratique, ne doit avoir le droit d'étouffer les aspirations saines des populations.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, il me serait très agréable que, compte tenu de la documentation volontairement restreinte à laquelle je viens de faire allusion, vous puissiez faire préciser la pensée du Gouvernement sur les tendances actuelles de la France en face de l'Europe.

Devant l'évolution historique et politique que nous subissons depuis 1914, compte tenu de ses répercussions révolutionnaires bouleversantes, compte tenu de l'évolution sensationnelle du progrès, de la science et de la technique, compte tenu du potentiel diabolique des engins de destruction, nous devons sentir et comprendre que l'ère des nations souveraines de petite et moyenne importance est révolue en Europe. Seule une Europe solidement soudée, unie, intégrée, liée aux autres puissances qui, de par le monde, se manifestent comme défenseurs de la liberté, seule une telle Europe est riche en espoirs.

Ne pensez-vous pas, notamment, que son existence est indispensable et serait spécialement d'une efficacité certaine dans la recherche d'une collaboration enfin humainement et politiquement fructueuse et féconde avec les peuples de l'Afrique ?

Cette belle et noble tâche ne mérite-t-elle pas de retenir votre attention ?

Cette Europe, riche de son potentiel culturel, économique, scientifique, industriel, ne sera certes plus jamais le centre du monde mais elle pourra être florissante et efficace.

Sachons prouver que notre bon sens, notre volonté politique peuvent être plus forts, plus puissants que la routine ou la force de l'habitude. Persévérons dans la voie heureusement ouverte et tracée du rapprochement franco-allemand.

Sachons voir dans cette heureuse compréhension et dans la réconciliation entre deux grands peuples trop longtemps malheureusement opposés, le seul germe valable d'une Europe forte, la seule base solide sur laquelle elle pourra être construite.

Mes chers collègues, il était de mon devoir de faire état de ces remarques à l'occasion de la discussion sur des textes s'inscrivant dans le cadre de la Communauté économique européenne, mais il est plus encore de notre devoir de chercher à faire éclater ce cadre et d'étudier rapidement cette notion de communauté, cette notion d'intégration dans tous les domaines.

Monsieur le ministre, permettez-moi d'espérer qu'ayant entendu et compris cet appel, vous en serez le porte-parole et qu'il aura des échos. C'est mon souhait sincère d'Européen, c'est celui, j'en suis persuadé, de toutes les populations qui réfléchissent aux leçons si dures de l'histoire du passé et du présent et qui espèrent en un avenir meilleur. (Applaudissements à droite, au centre gauche et sur certains bancs au centre.)

M. le président. La parole est à M. Van der Meersch.

M. Eugène Van der Meersch. Monsieur le ministre, mon excellent collègue M. Bertrand Motte a plaidé avant-hier la cause du textile en général.

Je suis pleinement d'accord avec lui. Le problème de la laine cardée se pose avec acuité et, si je prends l'exemple de Lille-Roubaix-Tourcoing, je vois que l'industrie de l'effilochage risque de disparaître définitivement en raison du dum-

ping belge et d'une décision de libération pour le moins malheureuse.

Je plaide donc la cause des salariés du textile, de la main-d'œuvre masculine, féminine ou frontalière. Leurs salaires, inférieurs à ceux de la métallurgie, obligent au plein emploi pour assurer une vie de famille à peu près normale. Il s'agit du sort de dizaines de milliers de personnes.

L'économie du Nord est en danger et demande des reconversions rapides. Le textile est vulnérable, nos mines sont moyennes et notre métallurgie gardera son caractère artificiel tant que le complexe sidérurgique de Dunkerque ne sera pas une réalité.

Je vous demande donc, monsieur le ministre, qu'en soit très prudent lorsqu'il sera question de prendre des mesures de libération d'échanges plus étendues; il nous faut gagner du temps.

En matière d'accord douanier tarifaire conclu en application du traité de Rome, je formulerais des réserves tant que nos partenaires se comporteront avec désinvolture. Nous en avons assez de certaines finasseries allemandes, des faux certificats d'origine du port d'Anvers et du chantage permanent des Hollandais.

Les coupables sont aussi les théoriciens de l'Europe qui n'ont imposé aucun préalable pour obliger, pour assurer la bonne foi de nos associés et le respect d'un idéal qui est autre que mercantile.

J'aurais voulu m'adresser directement à M. le ministre de l'agriculture. Je vous demanderais, monsieur le ministre des finances, en vous remerciant, de lui transmettre mes observations.

Nous sortons d'une campagne électorale. Nous avons entendu les griefs des uns et des autres. L'agriculture est en pleine effervescence et le drame de Morlaix a été évoqué partout dans le sens de la solidarité.

Le cycle de production agricole de la Bretagne, du Midi, de la région parisienne, a donné en même temps, alors qu'il aurait dû s'échelonner. M. le ministre de l'agriculture devait prévoir et ne pas attendre la catastrophe. Il a tout en main pour connaître; des sanctions s'imposent donc auprès des routiniers de son ministère.

La production du Nord de pommes de terre hâtives commence. Je crains des incidents, et souvenez-vous de ceux d'Amiens, qui furent sanglants. Des ministres reçoivent avec condescendance certains présidents qui sont antigouvernementaux, alors que la voix des parlementaires reste souvent sans écho dans leur ministère. Cela ne peut plus durer. (*Très bien! très bien!*)

L'argument toujours employé au ministère de l'agriculture est de rejeter les causes de sa passivité sur M. le ministre des finances et des affaires économiques. Que l'un ou l'autre, responsables devant nous, s'expliquent publiquement, car c'en est assez de ces équivoques, de ces malentendus et de ces faux-fuyants.

La solidarité gouvernementale, ministérielle et de la majorité ne doit pas être une fiction. Toute l'impopolarité de la situation retombe sur M. le Premier ministre et l'U. N. R. Cela devient intolérable parce que c'est injuste et inexact.

**M. Fred Moore.** Très bien!

**M. Eugène Van der Meersch.** Le « fair play » n'est pas une vertu respectée par nos adversaires politiques, ni par certains de nos amis de la majorité.

Pour les pommes de terre du Nord, il faut exporter, trouver des débouchés immédiats sur le Benelux, l'Allemagne, l'Angleterre et la Scandinavie. Il n'y a pas une minute à perdre.

Si nos amis du Marché commun ne nous aident pas, il faut aussi qu'ils sachent qu'ils ne pourront plus compter sur notre bonne volonté dans d'autres domaines.

Les entrées en France des pommes de terre d'hiver, des endives, des fromages et autres produits de consommation en provenance de Belgique et de Hollande devront être arrêtées.

Nous ne pouvons plus tolérer que certains produits d'Égypte viennent submerger l'important marché du Nord, par le fait d'un simple passage dans le port d'Anvers pour devenir belges.

Que votre direction des douanes surveille les opérations de douane de ce port d'Anvers et même de celui de Rotterdam!

Pour qu'il y ait Marché commun, le simple bon sens voudrait d'abord une unification des législations douanières.

A chaud, nous devons nous accommoder du F. O. R. M. A., mais, au lieu d'un contrat de charité de 20.000 tonnes de

pommes de terre, qu'il dispose donc d'une masse financière suffisante pour soutenir des cours de famine.

Ce que vous ne donnez pas aujourd'hui de plein gré, vous serez obligé de le donner dans quinze jours, par évidence.

Que le F. O. R. M. A. recherche des débouchés extérieurs, car la notion de soutien par stockage, si elle vaut mieux que rien, est quand même négative.

Que M. le ministre des finances et des affaires économiques vienne nous donner une explication, s'il doit s'opposer au financement qui s'impose.

Monsieur le ministre, je recommande à la bienveillance du Gouvernement la proposition de loi n° 1175 que j'ai déposée, qui prévoit une aide en faveur des personnes âgées et des économiquement faibles, par l'attribution des surplus agricoles et autres. Elle n'est pas parfaite car, pour la rendre recevable, j'ai dû proposer un mode de financement qui provoquera la discussion. Il y a là une idée noble et je vous prie de la partager. Elle donnera satisfaction aux agriculteurs et aux malheureux.

Les ensemencements de betteraves ont été réduits de 20 p. 100 et nous attendons toujours l'arbitrage de M. le ministre de l'agriculture pour le partage de la taxe de résorption des excédents de la dernière récolte.

Quant à l'attitude de nos amis hollandais, elle est malencontreuse. On les appelle chez nous les « Japonais du Nord ». Nous nous estimons réciproquement et ils aiment la France. Il suffit de se souvenir de la dynastie des grands ambassadeurs à Paris, des Loudon, par exemple.

Ce risque de désagrégation de l'amitié franco-hollandaise est dû à l'attitude d'un seul homme, néfaste sur le plan européen et dans le cadre du Marché commun. Ses compatriotes l'appellent eux-mêmes « de flapuit Luns », le terrible Luns.

Il menace chacun de ses partenaires européens de mesures de rétorsion. Il faut mettre fin définitivement à son chantage permanent qui pèse sur les assemblées européennes. Tant que ses compatriotes le supporteront, il faudra à mon sens lui tenir le même langage, par exemple : mesures de rétorsion contre la K. L. M. qui bénéficie de l'infrastructure aéronautique du monde entier à peu de frais; inciter nos agriculteurs à reconvertir une partie de leurs cultures céréalières ou betteravières en horticulture. Nous économiserons 9 milliards d'achats de fleurs, plantes, oignons à fleurs de Hollande. Cela améliorera la situation de la profession. La sanction sera irréversible, au bénéfice de nos jeunes paysans.

Bref, il faut du dynamisme. Il faut prévoir et agir.

Je souhaiterais que M. le ministre de l'agriculture soit un peu plus indépendant et qu'il n'oublie pas qu'il est le protecteur naturel des paysans, qu'il prenne ses responsabilités, car il n'a pas le droit de laisser porter atteinte, par des inerties incompréhensibles, à notre idéal européen et au prestige intérieur du Président génial que la Providence nous a donné.

Ce dernier appartient à tous les Français, sans distinction de profession, ni d'origine. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Dutheil.

**M. Charles Dutheil.** La situation de l'agriculture est alarmante. Certains peuvent se méprendre, en pensant qu'une fois encore tout va s'arranger. Quant à moi, je ne le crois pas.

Le malaise, qui, en fait, ne cesse de croître, n'est ni passager, ni superficiel. Après celui qu'a causé la guerre d'Algérie, un nouveau malaise est créé, aussi dangereux et qui éprouve durement notre pays.

De nombreux jeunes ont cru à l'épanouissement, à l'expansion de l'agriculture. Ils ont cru aux directives du troisième plan et fait confiance aux groupements, aux organismes, marchés, etc., mis en place; d'ailleurs, par ce plan.

Ces organismes, il faut bien en convenir, sont hélas! dépassés. Que reprocher à l'agriculture après de telles carences? La voilà maintenant victime des excédents!

Les espoirs suscités par l'entrée en vigueur du Marché commun s'évanouiront bientôt devant un bilan négatif.

Il faut bien le constater; les excédents sont devenus une cause d'insécurité et de baisse des revenus des paysans.

Les jeunes exigent la sécurité, dans le domaine social et économique. Ils ne cessent de se plaindre, notamment de l'obligation de l'assurance-maladie. Ils ne comprennent pas que la loi d'orientation ne soit appliquée qu'avec — dirait-on presque — une lenteur calculée.



Les petits exploitants se sentent plus particulièrement menacés. Ces hommes ne veulent pas faire les frais d'un plan qui les condamne à disparaître. Ils sont à la veille de lancer une campagne de revendications dont on ne peut rien augurer de bon.

En Aveyron, les produits laitiers ne sont plus ramassés. Ainsi, l'incertitude s'aggrave pour ce département lourdement touché par la désertion.

L'exode rural, avec les désespoirs qu'il suppose, va en s'accroissant. Il ne peut porter que des fruits amers. Le problème de l'emploi n'ayant pas été étudié, il ne peut qu'aboutir à des désastres.

Il faut qu'intervienne en faveur de l'agriculture un transfert de revenus. Pour ne citer qu'un exemple, je rappelle que le prix du charbon qui, du fait de la surproduction, se vend difficilement, a été augmenté, par nécessité, de 1.000 anciens francs par tonne sur 1960.

D'ailleurs l'économie nationale ne peut que gagner à l'opération que je préconise.

Il faut aussi que s'organisent les marchés internationaux, afin que cesse le scandale du gaspillage des produits alimentaires au profit de nations riches et ne visant qu'à une économie de profits au détriment des pays pauvres et sous-développés.

C'est là une conception foncièrement inhumaine contre laquelle les parlementaires français doivent s'élever. La subsistance de masses, rapidement croissantes, de populations sous-développées impatientes de vivre mieux et de posséder davantage ne doit pas laisser l'Occident impassible. Les disputes d'écoles ne peuvent pas être admises. Il faut que l'Occident cesse de perdre ses atouts en n'envisageant pour l'univers que le régime du profit.

Il est inconcevable que les nations qui, de Moscou à Paris, laissent perdre et gaspiller les produits alimentaires puissent continuer à garder bonne conscience. Nos débats sont marqués d'un mal qui appelle une autre conception. Il s'agit d'une nouvelle civilisation à promouvoir. Les peuples ont des droits sur tous les biens.

La France, dans ce monde en désordre, ne doit pas se contenter, pour obtenir de subtils équilibres, de savantes équations dont le résultat est négatif.

Il lui faut aller plus avant, en envisageant avec tous ceux de la terre, un magnifique élan de solidarité internationale et apporter dans un monde apeuré la conception de valeurs humaines toujours plus conquérantes parce que plus fraternelles.

Certes, nous ne nions pas la valeur des études, des contrats, des dispositions juridiques, mais nous souhaitons que ces habiletés ne dessèchent pas le cœur de ceux qui les pratiquent.

Plus que jamais, la France doit promouvoir une nouvelle civilisation.

En France, c'est à l'homme tout entier, c'est à tous les hommes qu'il faut penser et l'on ne saurait oublier, dans l'homme et dans les sociétés, les valeurs supérieures, les valeurs suprêmes.

La France, dominant de très haut les questions d'intérêt, doit envisager la civilisation de la montée humaine universelle.

Nous serions heureux si, après cette longue confrontation à laquelle vient de se livrer l'Assemblée, nos ruraux avaient le sentiment d'avoir été compris et si, à la lumière des enseignements ainsi dégagés, il était avéré qu'ils ont bien mérité de la nation en obligeant la communauté nationale à considérer sous un nouvel aspect la civilisation du travail et de la montée humaine universelle.

Servons-nous de toutes nos richesses terriennes, non pas pour réaliser seulement un profit, mais aussi et surtout pour faire aimer la France. Ce sera là, mes chers collègues, une magnifique force de frappe. (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. Drouot L'Hermine.

**M. Jean Drouot-L'Hermine.** Mesdames, messieurs, mon bref propos tend simplement à soulever de nouveau le problème des transports et j'espère que je pourrai apporter un complément d'information aux exposés qui ont déjà été faits à ce sujet.

On nous a dit, durant ce débat, souvent au cours d'interventions très brillantes, que dès avant la signature et la ratification du traité de Rome, les parties en cause n'ignoraient pas les immenses difficultés qui s'opposaient et s'opposent encore à la réalisation d'une politique agricole commune. C'est pourquoi cette politique n'a pu être définie dans le traité de Rome.

C'est pour des raisons identiques que le problème des transports n'a pas trouvé sa solution dans le traité et qu'on a laissé aux exécutifs le soin de le régler.

Autrement dit, ces deux problèmes, lors de l'établissement des accords de Rome, créaient tant de difficultés aux protagonistes politiques et techniques qu'il a bien fallu, pour arriver à la signature, laisser à l'avenir le soin de les régler. Divers orateurs, d'ailleurs, n'ont pas manqué de le souligner au cours de ce débat.

Je n'ai pas l'intention de revenir sur les problèmes posés par l'agriculture; je n'ai pas qualité pour le faire. Mais par contre, je veux profiter de ce débat pour attirer l'attention du Gouvernement et de mes collègues sur le fait évident qu'il est inutile de consentir de très gros efforts pour atteindre le stade des prix rémunérateurs et garantis dans l'agriculture si, en même temps, le même effort n'est pas réalisé pour coordonner les transports en France et en Europe.

Cela est vrai sur le plan européen, mais cela est vrai d'abord sur le plan national.

Le malaise qui règne actuellement en Bretagne serait beaucoup moins grave si les paysans bretons bénéficiaient des mêmes conditions de transport de leurs marchandises que d'autres agriculteurs beaucoup plus favorisés qu'eux sous le rapport de l'acheminement vers les grands centres de consommation. C'est évident.

Cela, je le dis uniquement pour montrer au Gouvernement qu'avant d'aborder le problème des transports européens, il lui appartient de mettre de l'ordre dans les transports nationaux.

S'il veut vraiment le faire, il lui faudra bien régler le problème de la Société nationale des chemins de fer français avant tout autre. Il ne sera pas possible de laisser cette société nationalisée — je dirai : paraît-il — échapper pratiquement à tout contrôle de l'Etat, ce qui lui permet de conclure des contrats de transport, hors tout tarif, à qui lui plaît, selon les conditions qui lui plaisent. On ne devra pas non plus lui permettre, monsieur le ministre des finances, de prendre des parts majoritaires dans des entreprises privées, qui de ce fait deviennent des entreprises nationalisées, sans que le Parlement, qui est le seul maître en matière de nationalisation, ait été consulté.

Je ne suis pas ici pour faire le procès de la Société nationale des chemins de fer français, mais j'affirme qu'on ne saurait prétendre faire une politique européenne des transports sans, au préalable, mettre de l'ordre dans les règles de concurrence pratiquées notamment par les sociétés de chemins de fer, que ce soient la société française ou celles des cinq autres pays, car chacune d'elles applique des tarifs secrets et des discriminations qui faussent toutes les règles de concurrence.

**M. Albert Lalle.** Ce sont même, dans certains cas, des tarifs officiels, par exemple en Italie.

**M. Jean Drouot-L'Hermine.** Depuis deux ans et demi que je siège à la commission des transports de l'Assemblée parlementaire européenne, je peux affirmer qu'après environ quatre-vingts séances de commission auxquelles j'ai assisté — et qui malheureusement ne se tiennent pas en France, ce qui requiert un effort supplémentaire — nous en sommes toujours au même point.

La Hollande, non sans raison, d'ailleurs, prétend être le transporteur de l'Europe et, bien entendu, les cinq autres Etats ne sont pas de cet avis.

Alors, les réunions dégénèrent en querelles de juristes et il faut que mes collègues qui ne sont pas membres de l'Assemblée parlementaire européenne se rendent compte que l'on nous « mène en bateau ». On nous fait discuter depuis deux ans sur le point de savoir si le mot « publication » en ce qui concerne les tarifs veut dire que ces tarifs sont publiés ou bien qu'ils sont publiés, ou bien qu'ils sont mis à la disposition du public. Je vous affirme qu'il y a deux ans et demi que dure cette discussion pour savoir si, oui ou non, les Hollandais publieront les tarifs de leurs divers modes de transports.

J'aimerais pouvoir vous dire s'ils le feront mais j'en suis incapable.

Alors que faire? Comment en sortir?

Ce que je sais, en tout cas, et ce que regrette profondément, c'est que si une politique commune des transports n'est pas édifiée et appliquée rapidement, le Marché commun est appelé à disparaître dans un délai assez bref car il subira le même sort que la politique agricole commune, qui ne voit pas très vite le jour.

Nous sommes au pied du mur et, que ce soit dans le domaine des transports, dans celui de l'énergie ou celui de l'agriculture ou à l'occasion de tous les problèmes de l'Europe des Six, nous butons sur un obstacle, l'absence d'une autorité politique capable d'imposer aux Etats le respect de la signature qu'ils ont apposée au bas du traité de Rome.

Tous ceux qui étudient les problèmes de la construction de l'Europe savent que leur solution est la seule chance de survie de nos démocraties occidentales. On oublie trop facilement, pour des raisons mercantiles si j'ose dire, que l'Europe est la seule sauvegarde de nos libertés occidentales. Je rejoins donc, dans ma conclusion, de nombreux autres orateurs, et notamment M. le président Pleven : le problème relève de la haute politique et non de la technique économique. Ce problème de haute politique, il va falloir le résoudre dans le plus bref délai. Si nous ne parvenons pas à diriger cette Europe naissante, nous n'aurons probablement plus dans cette Assemblée, au cours d'une autre session, à discuter de l'application des traités de Rome ou de Paris.

Je ne prendrai pas parti sur la conception politique qui doit inspirer, partiellement ou totalement, la construction européenne. Tout ce que je puis dire c'est qu'il est extrêmement urgent d'agir si nous ne voulons pas détruire à jamais l'ébauche péniblement façonnée et faire ainsi sonner le glas des démocraties occidentales et celui, aussi, de la totalité du monde qui se dit encore libre. (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. Durroux.

**M. Jean Durroux.** Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, lorsque le dernier orateur du groupe socialiste aborde la tribune dans ce débat, il ne peut que se réjouir d'avoir entendu des explications qui le mettent à l'aise.

Il constate, en effet, que l'essentiel des propositions et des suggestions faites confirme ce que les socialistes disent et répètent depuis près d'un demi-siècle.

Le Marché commun ?

Mais il ne devrait pas être autre chose que ce que nous avons toujours proclamé : l'organisation économique nécessaire au bénéfice des travailleurs et en fonction de l'intérêt général.

N'est-il pas, au fond, réconfortant pour nous de constater que cette nécessité de l'organisation apparaît maintenant évidente à ceux-là même qui prônaient un individualisme national ou professionnel aujourd'hui condamné par tous ?

Eprouve-t-on des craintes légitimes sur le développement du Marché commun ?

C'est alors que nous relevons aussi combien ces craintes, souvent fondées, naissent de l'état d'inorganisation de notre économie où le travail endette et où la spéculation enrichit.

Il nous faut aujourd'hui nous prononcer sur la ratification de textes déjà parus, sans consultation du Parlement, et sur des propositions à faire en vue de l'organisation définitive et complète d'une agriculture européenne commune.

Sur les décrets qui traitent des mesures d'élargissement de contingents, notamment de produits industriels, qu'il me soit permis de dire que notre approbation à retardement ne changera rien et ne nous empêchera pas de souligner que ces textes ont pour certains secteurs de notre industrie de graves conséquences. Nous pourrions même nous demander si la règle qui a présidé aux mesures successives ainsi prises n'est pas le sacrifice des secteurs industriels faibles ou marginaux et la protection des secteurs forts. On en trouverait dans le textile, notamment en ce qui concerne le cardé, une démonstration. Pour lutter contre le risque d'asphyxie de ce secteur particulièrement touché, aucune mesure compensatrice n'est proposée. Mais, le 23 juin, monsieur le ministre, nous aurons l'occasion d'entrer plus avant dans le détail.

L'essentiel de notre ordre du jour est constitué par la définition de la position française face à l'état actuel du Marché commun, de la politique agricole commune, de son organisation et de son devenir.

Il faut d'abord regretter que cette discussion, nécessaire, ait lieu en un moment où l'agriculture française traverse une crise, propre à une certaine région et à une certaine production, mais qui menace de se généraliser, et mettre les agriculteurs en garde contre les promesses non tenues ou les atermoiements dangereux.

Mais quels doivent être les objectifs à atteindre ? La satisfaction des besoins intérieurs ? La promotion sociale du paysan ? La recherche d'une production limitée ou d'une production accrue ?

Il nous faut choisir et parler clairement.

Voulons-nous une agriculture commune orientée vers une production accrue, d'une qualité chaque jour améliorée, vers la satisfaction des besoins grandissants nés de l'évolution économique et démographique en Europe et hors d'Europe ? Ou voulons-nous une agriculture commune orientée vers une production limitée dans la crainte de la surproduction ? Une agriculture commune qui assure des moyens de vivre à des agriculteurs encore nombreux ou bien une agriculture propre à faire vivre des agriculteurs de moins en moins nombreux ? Une agriculture commune, en somme, en expansion ou malthusienne ? Une agriculture susceptible de faire face de mieux en mieux aux besoins grandissants des hommes et capable de faire disparaître, dans le monde, le spectacle de tant d'êtres faméliques qui meurent à côté de l'abondance ?

Voilà le choix qui nous dictera les moyens à rechercher pour la réalisation des objectifs fixés.

Qu'il me soit permis de dire que nous décelons trop souvent, dans le langage de techniciens ou d'hommes politiques, la peur de la surproduction, l'acceptation, voire la recommandation d'une réduction progressive du nombre des agriculteurs. Peur panique de la concurrence étrangère au Marché commun, peur panique de la concurrence intérieure, égoïsmes nationaux se heurtent, s'entrechoquent, opposent leurs exigences contradictoires.

Nous sommes exactement aux antipodes d'une politique agricole commune.

C'est parce que la démographie, l'évolution de la demande, le caractère incompressible, à terme, de la masse des agriculteurs nous commandent de concevoir une agriculture commune en expansion que nous nous refusons à envisager une autre solution et que nous nous prononçons nettement sur un point capital qui exigera la mise en œuvre des moyens que nous indiquerons.

Agriculture commune en vue de produire plus, d'améliorer la qualité, en vue de faire face à la production, à la transformation et à la commercialisation des progrès impératifs ? Oui.

Mais agriculture commune qui devra être pour le paysan, notamment pour le paysan français, motif d'espoir et non de crainte, qui devra faire de lui un travailleur enthousiaste pour le mieux-être commun, et non un travailleur résigné ou hostile.

Il est en effet important que la masse paysanne accepte, demande, prépare le Marché commun. Monsieur le ministre de l'agriculture, un des meilleurs atouts pour une réalisation solide et durable, c'est que l'agriculture soit mobilisée au service du Marché commun.

Mais cette nécessité de l'expansion de l'agriculture commune et ce besoin de l'adhésion du monde agricole pestulent certaines conditions bien définies.

Ces conditions, monsieur le ministre, ce sont l'organisation de la production, l'organisation de la transformation et l'organisation de la commercialisation des produits agricoles de l'Europe.

Ce que nous voulons, ce n'est donc pas l'édification d'une structure agricole inspirée du kolkhose, où le sous-développement et la déperdition de moyens s'accompagnent au surplus d'une discipline peu occidentale ; ce n'est pas non plus le rouleau compresseur d'une agriculture à l'américaine qui aboutit au dumping. Ce que nous voulons, c'est — on l'a dit, redit et écrit — une agriculture qui permette la survivance et le développement de l'exploitation familiale. Qui dit, en effet, exploitation familiale dit travailleurs directs de la terre et ce sont ceux-là qui sont l'objet de nos constantes préoccupations.

Oui, le Marché commun doit être l'organisation commune de l'agriculture européenne, c'est-à-dire l'organisation des diverses agricultures nationales. Et, dès lors, comment ne pas voir qu'une telle conception commune ouvre la voie des possibilités à des agricultures nationales organisées alors que le problème, plus que difficile, serait insoluble pour des agricultures nationales se développant dans l'anarchie ?

C'est donc un impératif premier que d'organiser l'agriculture française aux fins de faciliter la réalisation du Marché commun, aux fins aussi de permettre à la paysannerie d'espérer et d'effacer ses doutes.

Mais que de temps perdu ! Que d'efforts à faire et à faire vite !

Il faut donc bâtir une infrastructure correspondant à l'orientation de la production dans le sens de l'expansion, doter le pays d'un équipement collectif appuyant l'effort de l'agriculteur et aidant à le rendre rentable. Quel meilleur placement, monsieur le ministre des finances, dans une telle perspective, que de consacrer à l'adduction d'eau, à l'électrification, à la voirie, à l'habitat, les centaines de milliards qui se révéleront nécessaires dans les années qui viennent ?

Pensez-vous qu'on puisse attendre vingt-cinq ans pour avoir l'eau dans la maison, l'électricité sur l'exploitation, l'irrigation pour produire ?

Investissements agricoles ? 222 milliards de francs en trois ans, 74 milliards de francs par an ! Ce sont les seuls chiffres que je citerai. On appelle cela une aide à l'agriculture, mais c'est une aide à une agriculture qui perd davantage que cette somme chaque année par suite de la suppression de l'indexation de prix qui pourtant avait été décidée.

Je n'en prendrai que le blé pour exemple. Normalement, le prix du blé au lieu de 4.000 francs le quintal aurait dû être indexé à 4.150 francs en 1960. 150 francs de moins par quintal pour 80 millions de quintaux commercialisables, cela représente, en gros, une perte de 12 milliards de francs pour l'agriculture, et seulement pour le blé.

Si nous répétons cette opération dans les divers secteurs de l'agriculture, nous constaterons que les 74 milliards de francs d'investissements sont largement dépassés et que vous ne remboursez même pas au paysan les pertes qu'une économie anarchique et bénéfique à la spéculation lui fait subir.

Comment voulez-vous que l'agriculture progresse avec des paysans, jeunes ou adultes, pour lesquels l'enseignement et la vulgarisation en sont au stade du bégaiement ?

Le paysan doit savoir ce qu'il doit produire. Il doit savoir et pouvoir vendre ce qu'il produit. Il faut le former. Où sont-ils ceux qui devraient l'informer, lui faire ressortir la nécessité de la coopération, de la solidarité, de la discipline dans la production ?

Va-t-on intensifier cette action éducative et urgente, et celle-là seulement, pour diriger le paysan dans son travail, et non pour diriger sa conscience comme certains indices le laisseraient à penser ?

La production orientée, aidée, comprise, dirigée dans le sens des besoins intérieurs et extérieurs d'une consommation inexistante, pour faire les frais d'une spéculation éhontée, il faut alors l'écouler.

Le problème des débouchés, de l'organisation des marchés quelle répétition, cinquante ans après, de ce que nous disions à l'époque ! Les offices, les coopératives, non seulement cela ne fait plus peur au paysan qui a ouvert les yeux et ferme les oreilles à une démagogie trop facile, mais encore cela devient une nécessité.

C'est, monsieur le ministre, la création, le fonctionnement à assurer rapidement des centres de marchés, des marchés-gares dont la mission sera : l'effort dans la présentation et la normalisation des produits ; l'information des producteurs sur l'évolution des cours intérieurs et extérieurs ; l'envoi des produits dans les lieux de consommation demandeurs, et l'envoi à temps, en quantité suffisante mais non excessive — un peu plus de trains, un peu moins de camions, des transports moins chers, plus réguliers — un effort sur le plan extérieur, dans l'information, la propagande, la publicité. Il faudra envoyer les meilleurs produits sélectionnés garantis, des vins par exemple, de telle sorte que le Français de passage à Cologne ne soit pas scandalisé par la différence qu'il y a entre la qualité du vin français présenté et l'indication de l'étiquette.

Il importera de faire connaître nos produits, car au moment où le cultivateur est obligé de vendre à bas prix ou de jeter les artichauts, ceux-ci n'existent à la vente outre-Rhin que dans les magasins de luxe. Une production de qualité qui ruine quelquefois le cultivateur n'est pas connue outre-Rhin. Il serait même arrivé que l'on ait interdit l'envoi d'une certaine quantité d'artichauts pour en vulgariser la consommation en Allemagne parce que le transport était trop cher.

Et que diriez-vous de ces Allemands héberlués devant l'éventail considérable des fromages français de qualité présentés à l'occasion d'une foire et découvrant que nous sommes des fabricants de fromages aussi variés que les Italiens ?

Que diriez-vous lorsqu'à cette même foire on a dû répondre aux visiteurs : « Regardez, mais n'y touchez pas » ? Pourquoi ? Parce qu'il était apparu trop cher d'assurer un envoi suffisant pour permettre la dégustation.

Comment voulez-vous vendre alors ? Piètres commerçants et piètres défenseurs d'une production française en présence de plus amples débouchés possibles qui permettraient de résorber une partie importante de la production laitière et de retirer de l'ordre du jour de l'Assemblée le projet de taxe sur le lait !

Enfin, des contacts plus fréquents avec l'étranger, consommateurs éventuels, sont nécessaires. Quarante foires internationales en quatre ans, quelques semaines commerciales ? Non ! Il nous faut un réseau d'attachés agricoles permanents sur place, faisant un autre travail que celui de bureau, visitant, informant

et s'enquérant des besoins. Et pourquoi pas des agriculteurs français formés à cette tâche et qui, par vocation, arriveraient à coup sûr à d'heureux résultats ?

Les Hollandais visitent les Allemands tous les jours ; nous les voyons tous les trimestres. Les Italiens ont quinze agents dans telle ville ; nous en avons un.

Assurer la répartition de l'offre grandissante d'une agriculture en expansion par une demande que l'information, la propagande et la publicité auront accrue, voilà sans doute une tâche qui vous évitera les erreurs du passé et la hantise de la surproduction.

Enfin, monsieur le ministre, l'approbation du Marché commun, de l'organisation d'une agriculture commune au bénéfice du travail de l'homme, de la vie de l'exploitation familiale, au bénéfice du consommateur français et européen, ne signifie pas, pour nous socialistes, qu'il faut considérer le Marché commun comme une image d'Épinal ou comme une panacée susceptible de résoudre les difficultés posées par les divers problèmes agricoles. Il faut bien dire que le Marché commun ne résoudra pas tout. C'est parce que nous ne l'avons pas voulu malhousien que nous pensons à cette anarchie d'un autre marché, le marché mondial. Il faudra bien supprimer la misère et la faim dans de grandes régions du globe. Il faudra bien mettre fin au spectacle désolant de centaines de milliers de personnes mourant de faim dans un monde qui jette ou qui détruit ses prétendus excédents. Il faudra bien que les diverses productions mondiales soient complémentaires et non concurrentes. Il faudra bien, si on veut organiser une paix durable, commencer par assurer la vie à tous les citoyens du monde.

Si en Europe, pour franchir cette première étape nécessaire à la subsistance et au mieux-être des Européens, certains veulent dresser des obstacles, alors qu'ils ne se rangent pas dans le camp de ceux qui prétendent assurer la défense du monde libre. Ou bien ils se sont fourvoyés, ou bien ils trompent leurs partenaires. Il serait paradoxal que l'édification d'une Europe économique échoue par la faute de ceux qui, sur d'autres plans, réclament l'Europe. Et il faudra le leur dire.

Que voudraient dire ces impératifs nationaux démodés : « A toi les produits industriels, à moi les produits agricoles » ? Que signifieraient ces exigences des pays industrialisés qui, pour écouler leurs produits industriels, s'adresseraient ailleurs pour acheter les produits agricoles d'une Europe qu'ils ont prétendu construire ?

De la solidarité, cela ? De l'organisation ? Non, du troc. Cela aussi, il faudra le dire.

Et maintenant, monsieur le ministre, je dois conclure. Ma conclusion sera de vous apporter un vote favorable au projet de politique agricole commune. Mais ce vote favorable signifie bien notre espoir de voir se réaliser la vraie communauté européenne, celle de la justice et du progrès, et notre combat ne cessera pas tant que nous n'aurons pas réussi à renverser les derniers bastions d'une spéculation criminelle et d'un égoïsme démodé.

Nous voulons être à l'heure de l'Europe. Monsieur le ministre de l'agriculture, votre montre retarde ! Monsieur le ministre des finances, la vôtre nous paraît arrêtée !

Il n'y a pas d'exigences trop lourdes quand on construit une société juste et qu'on la veut libre. La liberté, la vraie, n'a pas de prix. Et la paix est au fond aussi le résultat de la réussite de l'Europe. Cela, nous ne l'oublions pas.

A vous d'y penser et d'agir. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

**M. le président.** La parole est à M. Dreyfous-Ducas. (Applaudissements à gauche et au centre.)

**M. Daniel Dreyfous-Ducas.** Monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, j'ai écouté et relu avec la plus grande attention tant les explications très pertinentes des rapporteurs et de la plupart des orateurs d'hier que les discours des membres du Gouvernement.

M. le ministre des finances et des affaires économiques a tout d'abord insisté sur les excellents résultats de la politique de libération des échanges et de suppression des contingents qui a été inaugurée au début de 1959.

Les bienfaits d'une dévaluation réussie ont en effet permis de revenir à une politique libérale, et la libération des échanges est, en définitive, la meilleure méthode que le Gouvernement ait trouvée pour empêcher ce que notre collègue M. Leenhardt appelait, en 1959, le risque de dérapage des prix.

Pour ma part, je ne puis que me réjouir de ce résultat et je regretterai seulement que, depuis trois ans, le Gouvernement

n'ait pas insisté davantage sur la nécessité de la baisse des prix des produits industriels.

Je considère en effet — et je l'ai déjà dit à cette tribune — que c'est là la clé de la réussite de la politique de stabilité monétaire et économique instituée par le Gouvernement.

Je le dirai en passant, c'est avec plaisir que j'ai lu, il y a quelques jours, la première circulaire de la confédération générale du patronat recommandant de baisser les prix chaque fois que cela était possible.

Pour ma part, j'aurais été plus loin et j'aurais fait de la baisse des prix des produits industriels une espèce de mystique, au même titre que le chef de l'Etat veut instituer une mystique du plan.

Mais si la suppression des contingents constitue un des deux volets du diptyque de la politique économique du Gouvernement, le deuxième volet concerne l'application de la politique européenne instituée par le traité de Rome.

Je n'ai pas l'intention de revenir sur tout ce qui a été dit, et très bien dit, sur ce point par tous mes collègues, et notamment sur les efforts consentis par la France pour accélérer la mise en application du Marché commun.

Malheureusement, si, en matière de protection tarifaire, la France a voulu — en particulier, pour les raisons parfaitement exposées par M. le ministre des finances et des affaires économiques — aller vite et plus vite même qu'il n'était initialement prévu, je suis obligé de rappeler mes craintes en ce qui concerne les autres aspects de la politique commune des six pays signataires.

Je remarque avec regret qu'il y a des règles chaque fois qu'il s'agit de mesures favorisant nos partenaires, mais qu'il n'y a que des recommandations lorsqu'il s'agit de mesures demandées par la France.

Je ne reviendrai pas, à mon tour, dans ce domaine, sur le problème de l'agriculture bien qu'il soit aujourd'hui tragiquement à l'ordre du jour et que le Gouvernement considère à juste titre qu'une politique agricole commune est la pierre d'achoppement du traité de Rome et que sans politique agricole commune acceptée par nos partenaires, la France ne pourra pas aller plus loin dans la politique européenne des Six.

Mais ce qui est vrai pour l'agriculture est, hélas ! également vrai dans les autres domaines.

Notre éminent collègue M. Le Bault de La Morinière, parlant de l'harmonisation du progrès social, écrivait que « l'écart de la consommation moyenne par famille et par industrie est, entre les six pays, d'un tiers et que nous sommes bien loin de l'égalisation ».

A presque chaque page de son rapport, on retrouve, sous une forme à mon avis trop voilée, les mêmes constatations peu encourageantes.

S'agit-il de l'Euratom où normalement la France devrait avoir une place de choix étant donné son avance en la matière ? Mais les quatre premiers établissements de centres communs de recherches se trouvent en Italie, en Belgique, en Allemagne et aux Pays-Bas.

S'agit-il de l'application de l'énergie atomique dans des domaines importants comme celui de la propulsion des navires marchands ? Mais l'Euratom vient de signer pour un projet de réacteur naval à Hambourg.

S'agit-il de la coordination des politiques énergétiques ? Je passerai avec pudeur sur les échecs de la C. E. C. A. et je regretterai en passant que les efforts de coordination s'enlisent sur un problème mal posé, celui de la concurrence du charbon et du pétrole, alors que ce problème est essentiellement un problème d'économie des transports.

S'agit-il des industries textiles, des industries mécaniques où, malgré les efforts des professionnels dans les six pays, nos partenaires se refusent à l'établissement d'une politique commerciale commune, notamment — et vous l'avez signalé, monsieur le ministre des finances et des affaires économiques — en ce qui concerne les pays à salaires anormalement bas ou les pays à économie socialiste ?

S'agit-il de la politique des transports où l'on marque le pas parce qu'on s'est refusé à reconnaître, notamment en matière d'aviation, une certaine vocation particulière à des pays traditionnellement atlantiques comme les Pays-Bas ou la France ?

Je voudrais, à ce sujet, ouvrir une parenthèse au sujet de la contradiction évidente qu'il y a entre les principes directeurs « recommandés » de ce qui veut être ou de ce qui voudra être la politique commune des transports et le vœu d'un certain nombre de nos collègues, pourtant classés « très

européens », en ce qui concerne ce qu'ils appellent la péréquation des transports et dont il a été question hier et aujourd'hui.

Je voudrais dire à ce sujet qu'à moins de créer pour toute l'Europe un monopole de tous les transports ferroviaires, routiers et aériens, on voit mal comment la distance ne serait pas un des éléments de base du prix des transports.

L'élément essentiel de la politique occidentale, rappelé par M. le ministre des finances et des affaires économiques, est celui de la sincérité des prix des produits et des services, c'est-à-dire la suppression de tout élément de subvention dans les prix et les services. Et cette vocation libérale n'est guère compatible avec une politique qui, dépassant de loin une péréquation tarifaire, conduirait à une péréquation des prix de transport.

En bref, il s'agit de choisir entre une économie soviétique et une économie occidentale.

Mais je tiens à rassurer nos collègues représentant des départements considérés comme éloignés des centres de consommation, car, contrairement à ce qu'ils pensent, le prix de transport de denrées n'intervient que pour une très faible part dans le prix des marchandises, et en tout cas pour une part infiniment faible par rapport aux charges terminales et aux charges de commercialisation. Le jour où la chaîne des marchés d'intérêt national sera en place, la pomme de terre de Bretagne sera rendue dans les environs de Paris au marché national obérée d'un prix de transport pratiquement pas plus élevé que celui des pommes de terre venant du Loiret directement à Paris en camion.

Je pense donc que c'est l'organisation du ramassage, la commercialisation et l'application véritable de la loi d'orientation qui devraient attirer davantage l'attention de nos collègues que le prix des transports qu'ils ont évoqué à la tribune.

Mais, pour revenir au Marché commun, lorsque je continue à tourner les pages du rapport de M. le Bault de La Morinière, je trouve toujours des recommandations, et non pas des règles, lorsqu'il ne s'agit pas de réduire les tarifs douaniers.

Il y a, de plus, un point, qui n'a pas été évoqué et qui me paraît pourtant être à la base de tout abaissement des droits de douane, c'est le problème de ce qu'on appelle à Bruxelles les systèmes de trafic du perfectionnement et les certificats de circulation, bien connu d'un certain nombre d'entre nous, et que nous appellerons le problème des marques d'origine ou des certificats d'origine.

Actuellement, certains pays du Marché commun ont ouvert leurs frontières à des produits en provenance de pays à salaires anormalement bas ou à économie soviétisée dont nous avons parlé tout à l'heure, pour lesquels, avec sagesse, comme l'a dit hier M. le ministre des finances, la France entend maintenir certains contingents pendant tout au moins un certain temps.

Je voudrais dire au Gouvernement que depuis la loi du 29 avril 1932, qui n'a jamais été abrogée mais qui est tombée en désuétude, rien n'a été fait dans ce domaine et que les solutions envisagées à Bruxelles ne semblent pas satisfaisantes.

Je rappellerai le rapport de notre collègue M. le président Valentin, présenté devant le conseil de la République en 1958 et qui semble toujours valable lorsqu'il disait : « Bien loin d'être en contradiction avec le Marché commun, une législation sur les indications d'origine nous paraît en être le complément, pour ne pas dire la condition nécessaire ».

« Même, ajoutait-il, à la fin de la période transitoire, ce régime conservera un intérêt certain, étant entendu qu'alors sa détermination deviendra de la compétence de la Communauté ».

Je parlais de l'harmonisation dans le cadre social et je citais les paroles de notre rapporteur. Je rappelais que nous n'en étions, dans ce domaine, même pas encore aux recommandations — nous sommes loin des règles — et que nous n'en étions, hélas, qu'aux études.

C'est cette inégalité qui me paraît extrêmement dangereuse.

Dans ce même domaine, il est un dernier point qui n'a pas encore été abordé et qui me paraît pourtant être un facteur essentiel de toute intégration économique, c'est le problème des investissements.

Je suis sûr que nos collègues Bretons seront enchantés d'apprendre que la banque européenne d'investissements a investi près de 62 millions d'unités de compte, soit probablement environ 30 milliards, pour l'équipement des provinces italiennes du Sud, œuvre certes très nécessaire, mais cela ne facilitera pas pour autant l'écoulement des produits bretons. Je dois toutefois reconnaître que les investissements de la

banque européenne ont au moins le mérite d'être des investissements coordonnés et concentrés dans un contexte européen, alors que les investissements et les équipements effectués actuellement dans chacun des pays de la Communauté ne sont soumis à aucune coordination.

Depuis trente ans l'Allemagne a investi des sommes considérables, par exemple dans ses canaux, pour dériver sur Brème et Hambourg une partie importante des produits de l'économie rhénane. La Belgique suréquipe actuellement le port d'Anvers, au mépris de toute règle saine de gestion financière de l'établissement portuaire considéré, pour mieux concurrencer le port de Rotterdam.

En revanche, le canal du Nord ne sera pas terminé avant cinq ou six ans et le canal Dunkerque-Valenciennes ne sera pas en état d'être utilisé avant environ autant d'années. Dans le même temps, la France, nous le déplorons, abandonne ses lignes commerciales maritimes, parce qu'elle se refuse à mettre en harmonie sa politique sociale avec sa politique des transports.

A la demande de nos partenaires, le Gouvernement a exigé des Français les sacrifices nécessaires pour honorer la signature apposée par la France au bas du traité européen; mais quand cesserons-nous de voir les sociétés nationales italiennes acheter leur pétrole aux Russes et traiter avec certains pays méditerranéens contre les producteurs français? Quand nos partenaires européens accepteront-ils une politique commerciale du gaz et du pétrole?

Contrairement à ce que pensent beaucoup de nos collègues, le vieil Européen que je suis, qui a participé il y a plus de trente ans à des colloques sur l'Europe, à Cambridge, s'interroge: nous sommes à la fin de la première étape du Marché commun, le problème qui se pose est de savoir si la deuxième étape est possible, dans quelles conditions, avec quels partenaires et dans quel contexte politique.

Le Gouvernement français, en proposant des réunions de chefs de gouvernement, a fait un pas. Mais sans secrétariat politique, sans une organisation commune permettant d'harmoniser les politiques communes, sans une organisation cohérente qui oriente les organismes disparates et dispersés autant géographiquement que dans leur orientation, il ne saurait y avoir de seconde étape.

La création d'un tarif extérieur commun est une bonne chose, mais sans des politiques communes dans tous les domaines, que ce soit en matière de commerce ou de diplomatie, de défense nationale ou de politique sociale, il ne peut y avoir de seconde étape.

Je ne puis donc, en quittant cette tribune, qu'exprimer un souhait, c'est que les efforts du Gouvernement soient dans ce domaine compris ici et entendus de nos partenaires. (*Applaudissements au centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Laurin.

**M. René Laurin.** Mesdames, messieurs, sur le projet n° 1106 d'accord douanier sur lequel nous sommes tenus d'émettre un vote aujourd'hui, je n'interviendrais pas, voulant limiter mon propos au caractère maraîcher de certains produits agricoles et le problème des pâtes à papier n'intéressant pas spécialement mon département.

Par contre, sur le projet n° 1107 qui vise à la ratification des décrets de diminution de droits de douane entre les pays de la Communauté, je tiens à attirer l'attention du Gouvernement.

Il s'agit en fait, par la ratification de ces décrets, d'une accélération de l'application du traité de Marché commun. Or je n'ai pas à rappeler, beaucoup d'orateurs l'ont déjà dit et le Gouvernement le sait parfaitement, que ce problème se pose dans un climat difficile. En effet, la question de l'harmonisation des charges et des législations entre les différents pays du Marché commun en matière agricole et particulièrement en matière maraîchère, point sur lequel je désire attirer votre attention, n'est pas encore réglée. De là sont nées les incertitudes des milieux paysans et maraîchers et la perturbation très grave des marchés que vous connaissez, qui sont à l'origine des manifestations qui se sont produites ces jours derniers et sur lesquelles je n'ai pas à revenir.

Cependant, sans parler des événements de Bretagne, je désire attirer l'attention du Gouvernement sur l'émotion que ces événements ont provoquée dans le monde paysan, notamment dans les régions méridionales et dans le département du Var que je représente ici.

Je citerai un seul exemple: hier matin, sur le marché d'Hyères, la pomme de terre était vendue dix francs le

kilogramme. Vous comprenez que cela crée de très graves préoccupations chez les paysans.

Bien entendu, il n'est pas question — les paysans le savent mieux que quiconque, car ils sont armés d'un solide bon sens — de rendre le Gouvernement responsable de la surproduction de pommes de terre dont, en d'autres temps, nous nous serions réjouis. Mais ce qui nous inquiète davantage, monsieur le Premier ministre — je me permets de vous le dire, puisque nous avons l'honneur de vous avoir parmi nous ce soir — ce sont les échos qui nous parviennent.

Je me fais en particulier l'écho des représentants agricoles du département du Var, mais je crois que l'émotion est la même dans les départements limitrophes.

**M. Denis Padovani.** Notamment celui des Bouches-du-Rhône! Monsieur Laurin, me permettez-vous de vous interrompre?

**M. René Laurin.** Volontiers.

**M. le président.** La parole est à M. Padovani, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Denis Padovani.** Je veux m'associer à la protestation de notre collègue.

Nous apprenons aujourd'hui qu'en ce qui concerne la tomate on retombe dans les mêmes errements, qui ne font que s'amplifier. Nous tenons à élever une vive protestation.

**M. René Laurin.** Je voulais précisément indiquer au Gouvernement que nous entendons dire, sans que cela soit vérifié, que les erreurs des années précédentes vont se reproduire. Je ne conçois pas que, pour faire baisser les cours — qui, au demeurant, ne sont pas encore fixés — on envisage d'ouvrir la frontière pour faire entrer des trains entiers de tomates d'Italie, comme on l'a fait l'année dernière.

**M. Denis Padovani.** Et de Bulgarie.

**M. René Laurin.** Si, je le répète, les paysans ne peuvent évidemment rendre le Gouvernement responsable de la surproduction de pommes de terre, en revanche, c'est avec l'accord de celui-ci, paraît-il, que de nouveaux trains maraîchers entreraient en France, venant non seulement d'Italie mais encore de Bulgarie, ainsi que M. Padovani vient de le dire. Cela, monsieur le Premier ministre, nous ne pouvons pas l'admettre. La Bulgarie, que je sache, ne fait pas partie du Marché commun. S'il est des exigences inhérentes au Marché commun, si celui-ci soulève des difficultés d'application, il n'existe pas d'accord avec la Bulgarie.

C'est pourquoi je demande au Gouvernement, d'abord de nous éclairer sur ce point, ensuite de nous rassurer.

Je sollicite la bienveillance gouvernementale au nom des paysans du département que j'ai l'honneur de représenter, et d'une façon plus générale, au nom des paysans de tous les départements méridionaux. Le Gouvernement ignore pas les difficultés d'application des lois relatives à l'agriculture. Les paysans en attendent beaucoup. Ils comptent sur le Gouvernement, et ils savent reconnaître les efforts considérables qu'il a faits dans ce domaine.

Pour l'instant, nous voudrions que le Gouvernement donne des instructions afin que le Marché commun ne soit pas perturbé dans les mois qui viennent et que les récoltes maraîchères en particulier puissent être immédiatement et normalement vendues par les producteurs. On éviterait ainsi que ne se produisent dans les départements méridionaux des événements aussi désagréables et aussi dramatiques que ceux qui viennent de se dérouler dans d'autres régions de France. (*Applaudissements au centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. de La Malène.

**M. Christian de La Malène.** Monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, tous les orateurs qui depuis bientôt trois jours se sont succédé à cette tribune ont surtout mis l'accent, tout au long de leurs interventions, sur le caractère technique du problème agricole. Mais ils ont à peu près tous terminé leurs interventions en soulignant que ce problème était surtout politique. Je voudrais, pour ma part, aborder de cette façon la question qui nous est aujourd'hui posée.

En vérité, un observateur non averti qui aurait suivi nos débats ne se rendrait pas compte qu'ils concernaient l'accélération du Marché commun. En effet, on a plutôt l'impression qu'il s'agit de constater la réalité d'un certain nombre de progrès dans la réalisation du Marché commun avant seulement de le poursuivre et non pas de l'accélérer. Donc c'est beaucoup plus le principe

même du Marché commun qui est en cause que son accélération.

Nous avons déjà connu une première accélération et nous allons peut-être bientôt en connaître une autre. On a un peu l'impression que l'on est engagé dans une sorte de processus d'accélération permanente, celle que nous avons connue jusqu'à présent a eu plutôt pour conséquence une légère déformation du Marché commun vers une formule qui le rapproche davantage d'une zone de libre échange que d'un véritable marché.

On a réalisé ce qui était le plus facile : l'abaissement de barrières douanières, la disparition des contingents. On peut se demander si, dans le même temps, on a fait avancer de la même manière les questions qui n'étaient pas liées à un calendrier fixe.

Force est bien de constater que si des progrès ont été réalisés dans la voie d'une zone de libre échange, bien peu ont été faits en matières d'accords de spécialisation et d'intégration dans un véritable grand marché.

Mais tout cela paraît aujourd'hui d'importance secondaire : qu'on le veuille ou non, nous arrivons aux échéances, c'est-à-dire au moment où les Etats et les économies doivent prendre des décisions. Le moment est venu de dire si l'on est décidé à faire une politique agricole commune, une politique énergétique commune ; si l'on veut se mettre d'accord sur une politique commune et efficace en matière d'ententes, réaliser les harmonisations sociales et fiscales nécessaires, si l'on va vraiment donner vie aux conventions d'association avec les territoires d'outre-mer qui, jusqu'à présent, n'ont pratiquement pas eu d'effets positifs.

Nous nous trouvons donc maintenant en face des échéances.

Mais, disons-le tout de suite, les décisions qu'exige la satisfaction de ces échéances ne sont nullement d'ordre économique, elles sont toutes d'ordre politique et cela d'autant plus que se pose maintenant de façon encore plus apparente qu'hier ou avant-hier le problème de l'Angleterre.

Ces décisions sont d'ordre politique pour deux raisons. D'abord, il est évident que prendre une décision de coordination de l'énergie — par exemple en matière de pétrole — engage de façon grave la politique commerciale et la politique générale d'un Etat. Prenons le cas de l'Italie. Le problème de l'achat par l'Italie de pétrole russe en quantité considérable implique une décision importante de la part du Gouvernement italien.

En second lieu, pour que l'on puisse poursuivre l'intégration des économies de pays qui ont des charges spécifiques différentes, il faut harmoniser ces charges, équilibrer les responsabilités. Continuer à intégrer, à rapprocher les économies, à faire tomber les barrières douanières et, dans le même temps, ne pas partager entre les Etats les charges et les responsabilités, les uns continuant à conserver des charges très lourdes pendant que les autres n'accepteraient pas de les voir s'harmoniser, ce serait, de la part du pays qui accepterait de prendre dans le reste du monde de lourdes responsabilités, faire un véritable marché de dupes.

Sur le plan politique un rapprochement est nécessaire afin que tous les pays, selon leur mesure, selon leurs moyens, assument à l'extérieur de l'Europe les mêmes charges spécifiques dans le monde.

Ces deux raisons fondamentales exigent donc, si l'on veut progresser et franchir les échelons de l'avenir, que l'on rapproche les politiques générales et que l'on partage les responsabilités.

Par quels moyens y parvenir ?

En premier lieu, en dépit des discours dominicains ou des discours de congrès, nous constatons que le seul gouvernement des Six qui ait avancé des propositions dans ce domaine est le Gouvernement français. Aucun autre gouvernement n'a mis sur la table une proposition concrète.

C'est là un premier point, et je voudrais souligner au passage, avec satisfaction, l'accord que le président Plevin a donné hier à la formule française lorsqu'il a indiqué qu'il était nécessaire que les chefs de gouvernement se rencontrent au niveau le plus élevé afin de faire progresser l'Europe.

Il existe sans doute des propositions dites de « fusion des exécutifs » ou « d'élection de l'Assemblée européenne au suffrage universel ». Je ne veux pas m'y attarder. Je soulignerai simplement que, de l'aveu même de leurs partisans, quinze ou vingt ans, ou plus, sont nécessaires pour faire naître un organisme européen ayant à la fois pouvoir et légitimité.

Quelle lenteur, mesdames, messieurs, et quelle insuffisance face aux problèmes avec lesquels nous sommes confrontés aujourd'hui !

Croit-on que c'est avec le pouvoir politique que nous aurons dans vingt ans que l'on pourra faire vivre les communautés ?

En réalité, c'est dans les mois et les années qui viennent qu'il faut trouver le moyen de rapprocher, d'uniformiser les politiques et de faire admettre par tous les Etats de l'Europe des charges à l'extérieur de l'Europe, si l'on veut progresser dans la voie de l'intégration économique.

Si on ne fait pas cela au cours des mois et des années qui vont venir, il n'y aura, en vérité, ni intégration économique, ni Marché commun. Dans le cas contraire, ce serait un marché de dupes pour notre pays.

Comme le moyen que propose le Gouvernement français est le seul et le plus rapide, il faut bien que nos partenaires s'en rendent compte. S'ils veulent, eux aussi, sauver les communautés, c'est dans cette voie qu'ils doivent s'engager.

Je sais qu'en disant cela, je pose également le problème de l'Angleterre. Mais mon collègue et ami M. Peyrefitte ayant traité hier la question comme je voulais le faire, je me garderai d'y revenir.

J'arrêterai donc là mon propos et terminerai en vous citant une anecdote. Elle n'est pas de moi, mais elle illustre très bien ma pensée.

C'est l'histoire d'un voyageur qui, à l'heure de midi, se dirige vers un petit village, à l'écart de la grande route, pour y déjeuner. Il rencontre le long du chemin un facteur qu'il fait monter dans sa voiture. « Quelle est la meilleure auberge du village ? » demande-t-il au facteur. Et le facteur de lui répondre : « La meilleure auberge, c'est l'Auberge du Commerce, qui est sur la place ». Ils continuent tous deux la route. Le facteur réfléchit et dit encore : « Oui, c'est la meilleure auberge ». Arrivés sur la place, le facteur ajoute : « C'est la meilleure auberge, et d'ailleurs il n'y en a pas d'autres ! » (Sourires.)

En vérité, la proposition française, c'est la meilleure auberge et il n'y en a pas d'autre. (Applaudissements à gauche et au centre.)

**M. le président.** La parole est à M. Catayée. (Applaudissements sur certains bancs au centre.)

**M. Justin Catayée.** Monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, je voudrais surtout parler du problème de la protection des productions des départements d'outre-mer et des transports.

Nos pays d'outre-mer sont très éloignés de la métropole. Eu égard aux dispositions particulièrement favorables prises à l'heure actuelle, il s'ensuivrait une gêne considérable en ce qui concerne le développement des différentes productions que l'on pourrait envisager.

Et puisqu'il est question de pâte à papier, je dirai, pour ce qui est de la Guyane, que depuis deux ans nous essayons d'implanter là-bas une usine de pâte à papier utilisant les feuillus et les planches de culture. Nous sommes handicapés par la question des marchés.

En réalité, ce n'est pas le problème de l'argent qui nous arrête, puisqu'à partir du moment où il y a un marché, on peut trouver les capitaux nécessaires pour réaliser une usine de pâte à papier.

Nous demandons donc au Gouvernement s'il est décidé à envisager, pour la Guyane en particulier, un contingent bien déterminé de protection. L'usine envisagée traiterait 600 tonnes par jour. Cela nous permettrait de combler largement notre déficit budgétaire.

Si parfois on nous reproche de poser des problèmes politiques, c'est parce que, tenaillés par les faits économiques, nous sommes obligés de solliciter des compétences supplémentaires de manière à forcer les décisions. Certaines données politiques s'élimineront dès que le Gouvernement nous aidera à réaliser une armature économique valable.

On envisagerait dans l'immédiat, dit-on, une émigration vers la Guyane. Elle serait pour le moins prématurée. Dans l'état actuel du pays, mieux vaudrait réaliser une armature économique, une infrastructure solide, et je remercie M. le Premier ministre d'avoir accepté que l'armée participe à la réalisation d'une bonne partie de l'infrastructure guyanaise.

Mais un complément économique serait nécessaire. Il ne serait pas difficile à concevoir si vous voulez bien, monsieur le Premier ministre, étudier dès maintenant le problème pour la Guyane, avec ses répercussions éventuelles sur d'autres pays, puisque le développement industriel de mon département permettrait de décongestionner les Antilles et de régler partiellement le problème de la surpopulation antillaise. Si l'on agissait

dans cet ordre d'idées, nous pensons que le développement économique de la Guyane faciliterait la solution de nombreuses questions.

La question des transports, par exemple, est très épineuse pour nous. En effet, la Compagnie générale transatlantique exerce une véritable dictature et nos prix sont, en conséquence, très élevés. Et tandis que la métropole se prépare à abaisser ses barrières douanières, ils resteront excessifs et nous ne pourrions jamais vendre. Il ne faudrait pas non plus que, refusant de prendre en considération certaines données économiques, on nous laisse, comme seul champ d'action, les pays d'Amérique du Sud ou d'Amérique du Nord.

En réalité, ce sont surtout les capitaux américains qui s'intéressent à la Guyane comme aux départements d'outre-mer de la zone américaine.

Un régime de faveur accordé aux départements d'outre-mer permettrait, pensons-nous, un écoulement suffisant de leurs produits sur le marché métropolitain. Nous insistons donc sur les deux problèmes essentiels liés aux projets qui nous sont soumis, à savoir celui du contingent et de la protection des productions éventuelles des départements d'outre-mer et celui des transports.

En ce qui concerne l'évolution économique elle-même des départements d'outre-mer, nous estimons que leur régime douanier devrait instituer des mesures semblables à celles envisagées dans le cadre du Marché commun, car l'on ne peut admettre l'existence de barrières douanières entre la Guyane et la métropole ou entre la Guyane et les Antilles au moment même où on les supprime entre la France et certains pays étrangers.

Nous savons qu'on ne fait pas d'omelette sans casser d'œufs. L'octroi de mer procure certains revenus aux départements d'outre-mer. Mais puisqu'il s'agit de faire disparaître des barrières douanières, il est intolérable qu'on maintienne des droits de douane pour des produits venant de la métropole et allant en Guyane et vice-versa ou venant de la Guyane et allant aux Antilles.

Telles sont les questions auxquelles nous voudrions que le Gouvernement réponde. (*Applaudissements sur certains bancs au centre.*)

**M. le président.** Nous allons interrompre ici le débat.

**M. Michel Debré, Premier ministre.** Combien restet-il d'orateurs inscrits dans la discussion ?

**M. le président.** Il reste M. Liogier, qui interviendra le premier à la reprise du débat.

**M. le Premier ministre.** Je prendrai la parole après lui.

**M. Albert Lalle.** J'imagine que le rapporteur interviendra aussi.

**M. le président.** La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 4 —

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Décision de l'Assemblée sur la demande de constitution d'une commission spéciale pour l'examen du projet de loi de finances rectificative pour 1961 (n° 1219).

Suite de la discussion commune :

1° Du projet de loi (n° 1106) autorisant l'approbation d'un accord douanier tarifaire conclu en application du traité instituant la Communauté économique européenne (rapport n° 1223 de M. Le Bault de La Morinière, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 1220 de M. Vendroux, au nom de la commission des affaires étrangères) ;

2° Du projet de loi (n° 1107) portant ratification du décret n° 60-1443 du 27 décembre 1960 modifiant les tarifs des droits de douane d'importation, du décret n° 61-135 du 9 février 1961 relatif aux tarifs des droits de douane d'importation et du décret n° 61-273 du 30 mars 1961 modifiant les tarifs des droits de douane d'importation (rapport n° 1217 et annexe de M. Le Bault de La Morinière, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 1221 de M. Vendroux, au nom de la commission des affaires étrangères).

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures vingt-cinq minutes.*)

Le Chef du service de la sténographie  
de l'Assemblée nationale,  
RENÉ MASSON.

(Le compte rendu intégral de la 2<sup>e</sup> séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)

